



Second Session  
Thirty-seventh Parliament, 2002

SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

## **Social Affairs, Science and Technology**

*Chair:*

The Honourable MICHAEL KIRBY

---

Wednesday, November 20, 2002

---

**Issue No. 4**

**Second meeting on:**

Bill C-12, An Act to promote  
physical activity and sport

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Deuxième session de la  
trente-septième législature, 2002

SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

## **Affaires sociales, des sciences et de la technologie**

*Président:*

L'honorable MICHAEL KIRBY

---

Le mercredi 20 novembre 2002

---

**Fascicule n° 4**

**Deuxième réunion concernant:**

Le projet de loi C-12, Loi favorisant  
l'activité physique et le sport

---

TÉMOINS:  
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON  
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Michael Kirby, *Chair*

The Honourable Marjory LeBreton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	Kinsella
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	Léger
Cook	* Lynch-Staunton (or Kinsella)
Di Nino	Mahovlich
Fairbairn, P.C.	Morin
Keon	Roche

*\* Ex Officio Members*

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Mahovlich substituted for that of the Honourable Senator Cordy (*November 20, 2002*).

The name of the Honourable Senator Kinsella substituted for that of the Honourable Senator Murray (*November 20, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET  
DE LA TECHNOLOGIE

*Président:* L'honorable Michael Kirby

*Vice-présidente:* L'honorable Marjory LeBreton

et

Les honorables sénateurs:

Callbeck	Kinsella
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	Léger
Cook	* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
Di Nino	Mahovlich
Fairbairn, c.p.	Morin
Keon	Roche

*\* Membres d'office*

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité:*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Mahovlich substitué à celui de l'honorable sénateur Cordy (*le 20 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Kinsella substitué à celui de l'honorable sénateur Murray (*le 20 novembre 2002*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, November 20, 2002  
(4)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met at 4:35 p.m., this day, in room 705, Victoria Building, the Deputy Chair, the Honourable Marjory LeBreton, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Callbeck, Cook, Keon, Kinsella, LeBreton, Léger, Mahovlich and Roche (8).

*Other senator present:* The Honourable Senator Gauthier (1).

*In attendance:* From the Research Branch of the Library of Parliament: Sam Banks and Anthony Jackson.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 23, 2002, the committee continued its consideration of Bill C-12, An Act to promote physical activity and sport. (*For complete text of Order of Reference see Proceedings of the Committee, Issue No.1.*)

**WITNESSES:**

*From the Office of the Commissioner of Official Languages:*

Dyane Adam, Commissioner of Official Languages;  
Johane Tremblay, General Counsel, Director, Legal Services;  
Gilbert Langelier, Director, Special Investigations, Investigation Branch.

*From ADRsportRED:*

Joseph de Pencier, Member of the Steering Committee;  
Benoît Girardin, Executive Director.

*From the Coalition for Active Living:*

Rick Bell, Chair;  
Guy Tanguay, Coalition Board member;  
Jane Arkell.

The Deputy Chair made a statement.

Ms. Adam made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

Mr. de Pencier made a statement and, together with Mr. Girardin, answered questions.

**PROCÈS-VERBAL**

OTTAWA, le mercredi 20 novembre 2002  
(4)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 35, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de la vice-présidente, l'honorable Marjory LeBreton (*présidente*).

*Membres du comité présents:* Les honorables sénateurs Callbeck, Cook, Keon, Kinsella, LeBreton, Léger, Mahovlich et Roche (8).

*Autre sénateur présent:* L'honorable sénateur Gauthier (1).

*Également présents:* De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: Sam Banks et Anthony Jackson.

*Aussi présents:* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 23 octobre 2002, le comité poursuit l'étude du projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 1 du procès-verbal.*)

**TÉMOINS:**

*Du Bureau du Commissariat aux langues officielles:*

Dyane Adam, commissaire aux langues officielles;  
Johane Tremblay, avocate générale, directrice, Services juridiques;  
Gilbert Langelier, directeur, Enquêtes spéciales, Direction générale des enquêtes.

*De ARDsportRED:*

Joseph de Pencier, membre du comité directeur;  
Benoît Girardin, directeur exécutif.

*De la Coalition pour la vie active:*

Rick Bell, président;  
Guy Tanguay, membre de la Coalition;  
Jane Arkell.

La vice-présidente fait une déclaration.

Mme Adam fait une déclaration puis, avec l'aide d'autres témoins, répond aux questions.

M. de Pencier fait une déclaration puis, avec l'aide de M. Girardin, répond aux questions.

Mr. Bell made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 6:43 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

*ATTEST:*

M. Bell fait une déclaration puis, avec l'aide d'autres témoins, répond aux questions.

À 18 h 43, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ:*

*La greffière du comité,*

Catherine Piccinin

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, November 20, 2002

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-12, to promote physical activity and sport, met this day at 4:35 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Marjory LeBreton** (*Deputy Chairman*) in the Chair.

[*English*]

**The Deputy Chairman:** We are meeting again this afternoon to consider Bill C-12, to promote physical activity and sport. Our first witnesses are from the Office of the Commissioner of Official Language: the Commissioner herself, Dyane Adam, Johane Tremblay, general counsel, and Gilbert Langelier, Director, Special Investigations Branch. Ms. Adam, please proceed.

[*Translation*]

**Ms. Dyan Adam, Commissioner of Official Languages, Office of the Commissioner of Official Languages:** Thank you for giving me the opportunity today to comment on Bill C-12, an Act to promote physical activity and sport.

Last June, I appeared before the Sub-Committee on the Study of Sport in Canada of the House of Commons Standing Committee on Canadian Heritage with regard to this bill, then Bill C-54.

As Commissioner of Official Languages, it is my duty to do everything I can to ensure recognition of the equality of status of our two official languages in federal institutions, and the promotion of that equality in Canadian society. During my appearance in June, I accordingly presented a number of amendments to ensure that the official language dimensions of the Canadian sport system are duly reflected in the new act.

I am pleased to note the changes made to Bill C-12 in response to some of my concerns, especially in the Preamble. Later on in my presentation, I will come back to the changes made to the bill and those I proposed.

[*English*]

Given the importance of physical activity and sport in Canadian lives — more than 8 million Canadians participate in sports. It is essential that this bill, which is aimed at creating a strategic framework for federal government policies on physical activity and sport and at defining the measures the minister may take to that end, reflect the fundamental values of our society, including the value of linguistic duality.

A study published by my office in June 2000 showed that francophones were under-represented in high performance sport. Only one in five athletes were francophone and they were concentrated in only a few sports. As well, training in a number of

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 20 novembre 2002

Le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été déféré le projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport, se réunit aujourd'hui à 16 h 35 pour examiner ledit projet de loi.

Le sénateur Marjory LeBreton (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La vice-présidente:** Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport. Nos premiers témoins représentent le Bureau du Commissariat aux langues officielles. Il s'agit de Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles, de Johane Tremblay, avocate générale, et de Gilbert Langelier, directeur des Enquêtes spéciales à la Direction générale des enquêtes. Madame Adam, vous avez la parole.

[*Français*]

**Mme Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles, Bureau du Commissariat aux langues officielles:** Je vous remercie de me donner l'occasion de commenter le projet de loi C-12 visant à favoriser l'activité physique et le sport.

En juin dernier, je comparaisais au sous-comité sur l'étude du sport au Canada, dans le cadre du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes au sujet du projet de loi C-54.

À titre de commissaire aux langues officielles, il m'incombe d'assurer la reconnaissance du statut de l'égalité de nos deux langues officielles au sein des institutions fédérales et d'en faire la promotion dans la société canadienne. Lors de ma comparution au sous-comité, je proposais un certain nombre de modifications afin que la dimension des langues officielles dans le système sportif canadien soit correctement reflétée dans la nouvelle loi.

Je suis heureuse de constater que des améliorations ont été apportées au projet de loi C-12, notamment dans le préambule, afin de répondre à certaines de mes préoccupations. Je reviendrai d'ailleurs dans ma présentation sur ces modifications apportées au projet de loi ainsi que celles que j'ai proposées.

[*Traduction*]

Compte tenu de l'importance de l'activité physique et du sport dans la vie des Canadiennes et des Canadiens — plus de 8 millions d'entre eux s'adonnent au sport —, il est essentiel que ce projet de loi, qui vise à établir le cadre stratégique des politiques du gouvernement fédéral en matière d'activité physique et de sport et à définir les mesures ministérielles qui peuvent être prises, reflète les valeurs fondamentales de la société, dont celle de la dualité linguistique.

Une étude publiée par le Commissariat en juin 2000 démontrait une sous-représentation des athlètes francophones de haut niveau. En effet, seul un athlète sur cinq était francophone et cette présence n'était concentrée que dans quelques sports.

essential support services, such as health care, psychological care and sport science, were unavailable in French in many sport disciplines. Although some progress has been made, particularly concerning the language requirements to be respected by national sports organizations, there is still substantial catching up to be done.

Two earlier studies had also noted similar shortcomings regarding services to athletes in both official languages. The Subcommittee on the Study of Sport in Canada, chaired by Dennis Mills, recommended in its 1998 report that “the Government of Canada ensure the development and delivery of services and programs in both official languages.” That report also acknowledged that sport is an important facet of our culture.

Moreover, in the early 1990s, a working group reporting to Canada’s minister responsible for sport identified problems in providing services in French, as well as significant barriers to full participation by francophones in various sport activities.

The enactment of a new law is an excellent opportunity to strengthen the framework that upholds government activities in the field of sport by ensuring that linguistic duality is firmly anchored in that framework.

The three amendments that I am proposing today are to the preamble, as well as to clauses 6 and 7 of Bill C-12.

*[Translation]*

I was pleased to note that the preamble to the bill includes two references to the principle of linguistic duality. I believe, however, that the initial wording I proposed last June for the first paragraph stated this principle more clearly.

The use of the term “linguistic duality” refers not only to Canada being a bilingual country, it also reflects the principle of the equality of both official language communities.

Senator Murray had also raised concerns about the current wording in the bill. Therefore, I would like to propose once again the following for the first paragraph of the Preamble:

Whereas the Government of Canada recognizes that physical activity and sport are integral parts of Canadian culture and society and produce benefits in terms of health, social cohesion, linguistic duality, economic activity, cultural diversity and quality of life;

The fourth paragraph of the Preamble, which states that the federal government intends to promote physical activity and sport in accordance with the principles set forth in the Official

De plus, l’entraînement et plusieurs services d’appui essentiels comme la médecine, les soins psychologiques et les sciences du sport n’étaient pas disponibles en français dans bon nombre de disciplines sportives. Même si certains progrès ont été faits, notamment en ce qui concerne les exigences linguistiques que doivent respecter les organismes nationaux de sport, l’ampleur du rattrapage à faire nécessite encore des efforts importants.

Deux études antérieures avaient fait des constats semblables sur l’absence de services dans les deux langues officielles pour les athlètes. Ainsi, le Sous-comité sur l’étude du sport au Canada, présidé par M. Dennis Mills, recommandait dans son rapport de 1998, que «le gouvernement du Canada garantisse l’élaboration et la prestation des services et programmes en matière de sport dans les deux langues officielles». Le rapport reconnaissait également que le sport est un élément important de notre culture.

En outre, au début des années 90, le rapport d’un groupe de travail du ministre responsable du sport au Canada révélait l’existence de problèmes relatifs aux services en français et d’obstacles majeurs à une pleine participation aux diverses activités sportives pour les francophones.

C’est pourquoi l’adoption d’une nouvelle loi fournit une excellente occasion de renforcer le cadre régissant les activités du gouvernement dans le domaine du sport afin que la dualité linguistique y soit solidement ancrée.

Les trois modifications que je propose aujourd’hui visent notamment le préambule, ainsi que les articles 6 et 7 du projet de loi C-12.

*[Français]*

Je constate avec satisfaction que le préambule du projet de loi contient deux références au principe de la dualité linguistique. Toutefois, j’estime que le libellé initial que j’avais proposé au premier paragraphe du préambule, en juin dernier, intégrait plus clairement ce principe au projet de loi.

Je considère que l’utilisation du terme «dualité linguistique» a une plus grande portée que la référence au caractère bilingue du Canada, puisqu’il reflète le principe d’égalité des deux communautés de langues officielles.

Le sénateur Murray avait aussi exprimé ses réserves quant au libellé actuel. C’est pourquoi je propose de nouveau, au premier paragraphe du préambule, le texte suivant:

Attendu:

que le gouvernement fédéral reconnaît que l’activité physique et le sport font partie intégrante du mode de vie des Canadiens et de leur culture et procurent des avantages sur les plans de la santé, de la cohésion sociale, de la dualité linguistique, de l’activité physique, de la diversité culturelle et de la qualité de vie.

L’ajout du quatrième paragraphe au préambule, qui stipule que le gouvernement fédéral entend promouvoir l’activité physique et le sport dans le respect des principes énoncés à la

Languages Act, is a very significant addition to the bill and confirms the government's commitment to ensuring the recognition of the equality of status of both official languages.

In light of this important change to the fourth paragraph, the amendments we proposed to subsection 4(2) and section 5 of the bill are no longer necessary. I accordingly expect the minister responsible to take the necessary measures to create an environment conducive to the equitable participation of members of both official language communities in Canada's sport system. This is one of the changes that we recommended last June.

[English]

The second amendment we propose concerns clause 6, which deals with a vital component of Canada's sport system. It authorizes the minister to provide financial assistance in the form of grants and contributions to any person. Under this provision, the government provides funding to a large number of national sports organizations that support activities in most sport disciplines and greatly contributes to the development of top athletes of both official language communities.

In accordance with the Treasury Board policy on grants and contributions, pursuant to Part IV of the Official Languages Act and its spirit, ministers must include language-related clauses in contribution agreements for the delivery of services and communications in both official languages. Our 2000 study and the two studies mentioned earlier pointed to problems with the implementation of these provisions by several national sports organizations. The minister's responsibilities with respect to granting financial support should be clearly set out in the act. This would help clarify the minister's role as regards the accountability of organizations benefiting from such support.

It is accordingly essential that clause 6 be strengthened to remind the minister of the need for contribution agreements to reflect Part IV and Part VII of the Official Languages Act. Reference to Part VII, which deals with the promotion of English and French, would be appropriate because it strengthens both the importance of contribution agreements for the promotion of English and French and the importance of measures pursuant to section 43 taken under these agreements to encourage national sports organizations to provide their services in English and French and to foster the recognition and use of both languages.

We therefore recommend, once again, amending the wording of clause 6, so that it reads as follows:

For the purposes of this Act, the Minister may provide financial assistance in the form of grants and contributions to any person, in accordance with Part IV and Part VII of the Official Languages Act.

Loi sur les langues officielles, nous apparaît très significatif et confirme l'engagement du gouvernement à assurer la reconnaissance du statut d'égalité de nos deux langues officielles.

Compte tenu de cette modification au quatrième paragraphe, nous estimons que celles que nous avons proposées, en juin dernier, au paragraphe 4(2) et à l'article 5 du projet de loi, ne sont plus nécessaires. Je m'attends à ce que le ministre responsable prenne les mesures nécessaires afin qu'un environnement propice à la participation équitable des membres des deux collectivités de langues officielles soit créé dans le système sportif canadien, ce qui était un des ajouts que nous avons proposés en juin dernier.

[Traduction]

Le deuxième amendement que nous proposons concerne l'article 6, qui traite d'un élément central dans le système sportif canadien, puisqu'il parle de la possibilité pour le ministre d'accorder à quiconque une aide financière sous forme de subventions ou de contributions. C'est par ce moyen que le gouvernement appuie un grand nombre d'organismes nationaux de sport qui encadrent les activités dans la majorité des disciplines sportives et contribuent largement au développement des athlètes de haut niveau dans les deux collectivités de langue officielle.

En vertu de la politique du Conseil du Trésor sur les subventions et contributions qui découlent de la partie IV de la Loi sur les langues officielles et de son esprit, les ministres doivent prévoir dans les ententes de contribution des clauses linguistiques visant à assurer la prestation de services et les communications dans les deux langues officielles. Notre étude de 2000, ainsi que les deux autres études précitées, ont révélé des problèmes dans la mise en oeuvre de ces clauses par plusieurs organismes nationaux de sport. Le fait de préciser dans la loi elle-même les obligations du ministre lorsqu'il accorde une aide financière permettrait de clarifier les responsabilités de ce dernier relativement à la reddition de comptes de la part des organismes bénéficiant d'une aide financière.

C'est pourquoi il nous semble essentiel de renforcer l'article 6 de façon à rappeler au ministre la nécessité de tenir compte, dans le cadre des ententes de contribution, de la partie IV et de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. En effet, la mention de la partie VII, qui traite de la promotion du français et de l'anglais, nous semble aussi pertinente car elle renforce l'importance des ententes de contribution en matière de promotion du français et de l'anglais; et l'importance des mesures qui peuvent être prises en vertu de l'article 43 dans le cadre de telles ententes, afin d'encourager les organismes nationaux de sport à fournir leurs services en français et en anglais et à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues.

Par conséquent, nous recommandons à nouveau de modifier le libellé de l'article 6, qui se lirait comme suit:

Pour l'application de la présente loi, le ministre peut accorder à quiconque une aide financière sous forme de subventions ou de contributions, et ce, en conformité avec les parties IV et VII de la Loi sur les langues officielles.

The third amendment we propose concerns clause 7 of the proposed legislation.

[*Translation*]

Moreover, given the prominent role played by the provinces and territories in the field of physical activity and sport, we recommended amendments to section 7, which deals with the agreements the Minister is authorized to enter into with the provinces and territories. Since agreements with the provinces and territories must reflect the needs of official languages communities, we must once again stress the need to add a third subsection to section 7, providing as follows:

In developing contribution and policy implementation agreements, the Minister shall take into account the needs of the English-speaking and French-speaking minorities, in accordance with the Official Languages Act.

I am pleased to see that the creation of a Sport Dispute Resolution Centre will help find extrajudicial solutions to disputes, including language-related disputes.

During my appearance before the Subcommittee on the Study of Sport last June, I suggested that the Official Languages Act should apply to the Centre as though it were a federal institution.

The explanations provided to the subcommittee in June by representatives of the Department of Canadian Heritage and those we have obtained since then demonstrate the difficulty in making the Centre subject to the Official Languages Act for jurisdictional reasons.

I appreciate that since my appearance, the government has considered my concerns and has taken additional measures by clarifying paragraph 17(1g), to ensure that the official languages policy to be developed by the Centre include provisions regarding the use of English and French as languages of work, as well as a method of resolving complaints relating to the policy's application.

Similarly, paragraph 35(1a) would provide for monitoring by the minister responsible to ensure that the Centre adopts the administrative regulations intended in paragraph 17(1g).

In itself, the enactment of this law will set in motion a blueprint for society with repercussions for the well-being, and particularly the health, of Canadians.

Both communities must therefore be treated equitably and the new legislation must not allow for any ambiguity regarding the language obligations it imposes.

More than once, history has shown that in the absence of clear legislative provisions Canadians' language rights are not necessarily upheld.

Le troisième amendement que nous proposons vise l'article 7 du projet de loi.

[*Français*]

D'autre part, en raison du rôle important des provinces et des territoires dans le domaine de l'activité physique et du sport, nous avons recommandé des modifications à l'article 7 qui traite des accords que le ministre peut conclure avec ces derniers. Compte tenu de la nécessité de s'assurer que les ententes avec les provinces et territoires tiennent compte des besoins des communautés minoritaires de langues officielles, il nous apparaît essentiel d'insister à nouveau sur l'ajout d'un troisième paragraphe à l'article 7 prévoyant que:

Le ministre doit, dans l'élaboration d'accords de contribution ou d'accords de mise en oeuvre de la politique, tenir compte des besoins des minorités francophones et anglophones, conformément à la Loi sur les langues officielles.

Je suis heureuse de constater que la création d'un Centre de règlements des différends sportifs permettra à la communauté sportive de solutionner, par un mécanisme extrajudiciaire, des différends qui pourraient être d'ordre linguistiques.

Lors de ma comparution au sous-comité sur l'étude du sport, en juin dernier, j'avais proposé que la Loi sur les langues officielles s'applique au centre comme s'il était une institution fédérale.

Les explications fournies depuis par les représentants du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre de leur comparution au sous-comité ainsi que celles que nous avons obtenues depuis, ont jeté un nouvel éclairage sur les difficultés d'assujettir le centre à l'application de la Loi sur les langues officielles, pour des raisons de compétence.

J'apprécie le fait qu'à la suite de ma comparution, le gouvernement a tenu compte de mes préoccupations et a pris des dispositions additionnelles en clarifiant l'alinéa 17(1g), de sorte que la politique sur les langues officielles que devra développer le centre contiendra des principes d'application portant sur l'utilisation du français et de l'anglais comme langues de travail, ainsi qu'un mode de résolution des plaintes relatives à son application.

De même, l'alinéa 35(1a) permettra d'assurer une vigie auprès du ministre responsable afin qu'il veille à ce que le centre adopte les règlements administratifs visés à l'alinéa 17(1g).

L'adoption de cette nouvelle loi marque, en soi, le début d'un projet de société qui a des incidences sur le mieux-être de la population, notamment la santé des Canadiennes et des Canadiennes.

Il importe donc que les deux collectivités soient traitées sur un pied d'égalité et que cette nouvelle loi ne permette aucune ambiguïté quant aux obligations linguistiques qui en découlent.

L'histoire nous a montré plus d'une fois qu'en l'absence de dispositions claires, les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens ne sont pas nécessairement réglementés.



I would like to remind the committee that, according to data presented at the National Summit on Sport, over 90 per cent of Canadians consider that sport strengthens the sense of belonging, at both the community and the national levels.

In the January 2001 and September 2002 Speeches from the Throne, the government clearly affirmed its commitment to protecting and promoting our two official languages and to the long-term development of English and French minority communities.

This means that in this country, all Anglophones and Francophones will be on equal footing when it comes to participating in sport. Encouraging physical activity and sport is a way of fulfilling this commitment.

The amendments made to the bill clearly demonstrate the government's desire to follow through on this commitment. The amendments I have proposed are intended to have this commitment reflected in the new act.

I shall now be pleased to answer questions.

[*English*]

**The Deputy Chairman:** Thank you, Ms. Adam.

I would like to take questions now.

**Senator Callbeck:** You mentioned the study published by your office in June 2000 that showed that francophones were under-represented in high performance sport and that they were concentrated in only a few sports. In that study, did you come to any conclusions as to what the causes are for that?

**Ms. Adam:** The study was very thorough. I have a copy of it. We have 16 recommendations which are mostly targeted to Sport Canada because, as you know, although there are many players involved in the Canadian sports system, many of them are not under federal institutions and are therefore not subjected to the act.

Sport Canada has a responsibility to ensure that, through the support they provide to the system, that players are at least serviced equally. Some of the conclusions recognized that not all services were offered equally in French and English in our training centres, et cetera. Therefore, many of the recommendations are targeted toward Sport Canada and the necessity to ensure that their agreements with different organizations or federations contain linguistic clauses, et cetera.

**Senator Callbeck:** My understanding of this bill is that the board of directors of the alternative dispute resolution centre will have the authority to make bylaws regarding the principles governing the implementation of official language policy with regard to French and English. Are you happy with that? Do you have any concern that the board has that authority?

**Ms. Adam:** With respect to the dispute resolution centre specifically?

**Senator Callbeck:** Yes.

J'aimerais rappeler que selon les données présentées lors du Sommet national sur le sport, plus de 90 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes estimaient que le sport permet de renforcer le sentiment d'appartenance nationale et de resserrer les liens communautaires.

Dans son discours du Trône de janvier 2001 ainsi que dans celui de septembre 2002, le gouvernement a clairement exprimé son engagement à l'égard de la protection et de la promotion de nos deux langues officielles ainsi qu'au développement durable de nos communautés minoritaires francophones et anglophones.

Cela signifie de tous les francophones et anglophones du pays pourront participer aux activités sportives sur un pied d'égalité. La promotion de l'activité physique et du sport est un moyen de réaliser cet engagement.

Les modifications apportées au projet de loi illustrent clairement la volonté du gouvernement à concrétiser cet engagement. Les modifications que je vous ai proposées visent à ce que cet engagement soit reflété dans la nouvelle loi.

Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

**La vice-présidente:** Merci, madame Adam.

Nous passons maintenant aux questions.

**Le sénateur Callbeck:** Vous avez dit que l'étude publiée par votre bureau en juin 2000 a révélé que les francophones étaient sous-représentés dans les sports de haut niveau et qu'ils étaient concentrés dans quelques disciplines sportives. Avez-vous tiré des conclusions quant aux causes de cette situation?

**Mme Adam:** Il s'agit d'une étude très poussée. J'en ai un exemplaire. Elle contient 16 recommandations visant essentiellement Sport Canada puisque, comme vous le savez, même si on compte plusieurs intervenants dans le système sportif canadien, beaucoup ne relèvent pas d'institutions fédérales et ne sont donc pas assujettis à la loi.

Sport Canada doit s'assurer que, par l'intermédiaire de l'aide qu'il apporte au système, les intervenants reçoivent au moins les mêmes services. Certaines des conclusions de l'étude confirment que tous les services n'étaient pas offerts également en français et en anglais dans nos centres d'entraînement, et cetera. Par conséquent, beaucoup des recommandations visent Sport Canada et la nécessité de veiller à ce que les ententes du ministère signées avec différentes organisations ou fédérations prévoient notamment des clauses de dualité linguistique.

**Le sénateur Callbeck:** Si j'ai bien compris le projet de loi, le conseil d'administration du Règlement extrajudiciaire des différends pour le sport aura le pouvoir de prendre des règlements relatifs aux principes d'application de la politique sur les langues officielles. Cela ne vous préoccupe-t-il pas qu'il soit investi d'un tel pouvoir?

**Mme Adam:** Vous voulez parler du Centre de règlement des différends?

**Le sénateur Callbeck:** Oui.

**Ms. Adam:** As I mentioned, we have no problem with the bill as it stands.

**Senator Kinsella:** Commissioner, my prejudice in reading the act is that I would like to see a guarantee that the act would be subject to the Official Languages Act just as any machinery of government legislation is subject to the act. What is your view on that?

**Ms Adam:** The bill, as introduced during the last session, did not make appropriate reference to the Official Languages Act. At that time, we proposed a number of amendments, some of which were retained, some were not — particularly those relating to the centre.

Today we are proposing that the grants and contributions agreements contain clauses that make clear reference to the relevant sections of the Official Languages Act. Should your committee and the Senate accept these proposed amendments, the act would then certainly provide the minister with the mechanisms he requires to ensure accountability in these matters.

**Senator Kinsella:** Would you not think that if the act was far more rigorous in requiring universal compliance, not only with the letter of the Official Languages Act but with the spirit of the Official Languages Act, that that would be better than these amendments?

I prefaced my remarks by saying that I speak from a biased position. Would it be better to rewrite the act — the honourable senators can do so if they have to will — and make it very clear that the Official Languages Act covers the whole thing, rather than finding a piece here or there? As the Official Language Commissioner of Canada, would you say that would be preferable?

**Ms Adam:** There is a problem. We have our own legal counsel. One part of the act creates a centre for dispute resolution. It seems that the federal government has the jurisdiction and the power to incorporate such an organization. However, our legal counsel has advised us that the nature of the dispute resolution centre would fall under provincial jurisdiction. This is where the problem is for us.

My initial recommendation to the House of Commons committee was to treat this centre as a federal institution. The federal government could not do it because they would be out of their jurisdiction. As the centre is part of the act, we would have problems with it if we were to subject it to the Official Languages Act. There would be a problem with jurisdiction.

**Senator Kinsella:** Let me ask my question from a different perspective.

As the Official Languages Commissioner of Canada, do you have concerns that the mechanism or the dynamic of experimental expectancy comes into play sometimes? If a standard is not the standard, but rather is a pragmatic or workable standard, then the bar and expectations are lowered. There is a fair amount of

**Mme Adam:** Comme je l'ai dit, le projet de loi dans sa forme actuelle ne nous pose aucun problème.

**Le sénateur Kinsella:** Madame la commissaire, la réserve que j'ai à l'égard de ce projet de loi, c'est que j'aimerais y voir une garantie qu'il sera assujéti à la Loi sur les langues officielles, comme le serait n'importe quelle autre mesure législative fédérale. Qu'en pensez-vous?

**Mme Adam:** Le projet de loi déposé à la dernière session ne faisait pas correctement référence à la Loi sur les langues officielles. À l'époque, nous avons proposé plusieurs amendements, dont certains ont été retenus et d'autres pas — particulièrement ceux concernant le Centre.

Aujourd'hui, nous proposons que les ententes relatives aux subventions et aux contributions prévoient des clauses faisant clairement référence aux articles pertinents de la Loi sur les langues officielles. Si votre comité et le Sénat acceptaient les amendements proposés, la loi permettrait certainement au ministre de disposer des mécanismes dont il a besoin pour garantir l'obligation de rendre compte.

**Le sénateur Kinsella:** Ne pensez-vous pas que si la loi était beaucoup plus rigoureuse et qu'elle exigeait un respect total de la lettre et de l'esprit de la Loi sur les langues officielles, ce serait mieux que ces amendements?

Au début de mon intervention, je vous ai dit que j'avais une position biaisée. Ne serait-il pas mieux de réécrire la loi — les sénateurs peuvent le faire s'il le faut — afin de préciser très clairement que la Loi sur les langues officielles doit couvrir toutes les questions — plutôt que de proposer un amendement ici ou là? À titre de Commissaire aux langues officielles du Canada, ne considérez-vous pas que ce serait préférable?

**Mme Adam:** Il y a un problème. Nous avons notre propre conseiller juridique. Une partie de la loi vise la création d'un Centre pour le règlement des différends. Il semble que le gouvernement fédéral a la compétence et le pouvoir de mettre en place une telle organisation. Toutefois, notre conseiller juridique nous dit qu'étant donné la nature du Centre, celui-ci serait de compétence provinciale. C'est là qu'est le problème, selon nous.

La première recommandation que j'ai faite au comité de la Chambre des communes était de traiter ce centre comme une institution fédérale. Le gouvernement ne pouvait le faire parce que cela outrepasserait sa compétence. Comme la loi prévoit la création de ce centre, nous aurions des difficultés si nous devions l'assujéti à la Loi sur les langues officielles. Il y aurait un problème de compétence.

**Le sénateur Kinsella:** Permettez-moi de vous poser ma question sous un angle différent.

En tant que Commissaire aux langues officielles du Canada, ne craignez-vous pas que le mécanisme ou la dynamique de l'anticipation expérimentale entre en jeu quelquefois? Si une norme n'est pas la norme, mais s'avère plutôt quelque chose de pragmatique ou de réalisable, les exigences et les attentes

evidence in the literature on “experimental expectancy” or “self-fulfilling prophecy” in the social sciences that it is whittled away. Does that not concern you?

**Ms Adam:** Senator, we have the same biases. Over the past three years, our experiences with the Official Languages Act have indicated that the objectives must be very clear. We need regulations that ensure that our institutions will comply and behave according to what is expected of them. They need to be reminded constantly; we need a commissioner to take complaints and remind our institutions collectively of their responsibilities under the act.

We have studied the proposed legislation. We come today before you to say that this piece of legislation is not perfect.

**Senator Kinsella:** Honourable senators, the commissioner is telling us it is not perfect. Our responsibility under the Constitution is quite different from that of the other place.

Our responsibility includes the protection of minorities. The Charter of Rights and Freedoms articulates some of the minority rights. The official languages rights are well-defined and predicated uniquely with other rights of Canadian citizens. Canadian citizens have certain linguistic educational rights. We have the right to vote and the right to leave or enter Canada. Our linguistic minority rights are very special in Canada.

The Senate has the responsibility to always have our eye on the minority rights question. As we examine this bill, we should be mindful of that special responsibility, which is different from the other place as far as the Constitution is concerned.

When you testify before us that this is not a perfect bill, I am very uncomfortable and want to make it a perfect bill because that is my job. I think you would be very helpful to us if you could say that we could take the time to make this a perfect bill. Can you help us do that?

**Ms Adam:** You have already three amendments that I proposed that would certainly bonify the bill.

**Senator Kinsella:** Why just bonify the proposed act? Why not make this a radical principle of the act — not just leave it “okay”? This is a fundamental principle that goes through this proposed act, as we want it to go through all other machinery of government acts.

**Ms Adam:** I can review the different options that we may have. However, the legal advisers tell us that because the bill contains the dispute resolution centre, it prevents us from introducing other dispositions that would otherwise be matter of course under a federal jurisdiction.

I would certainly accept the invitation to make it a perfect bill from the point of view of the Commissioner of Official Languages, but it may be that the bill might be very different in terms of what it would contain — perhaps it would then not meet the other objectives of the proposed legislation.

diminuent. Il y a beaucoup d'exemples, dans la littérature sur les sciences sociales, relatifs à «l'anticipation expérimentale» ou à «la prophétie auto-accomplie». Tout cela ne vous préoccupe-t-il pas?

**Mme Adam:** Sénateur, nous avons les mêmes inquiétudes. Au cours des trois dernières années, nos expériences à l'égard de la Loi sur les langues officielles ont démontré que les objectifs doivent être très clairement définis. Il nous faut des règlements pour veiller à ce que nos institutions s'acquittent pleinement de leurs tâches et fassent ce que nous attendons d'elles. Il faut le leur rappeler constamment. Nous avons besoin d'un commissaire pour recueillir les plaintes et rappeler à nos institutions, collectivement, leurs responsabilités au titre de la loi.

Nous avons étudié la mesure législative proposée et nous sommes ici aujourd'hui pour vous dire qu'elle n'est pas parfaite.

**Le sénateur Kinsella:** Chers collègues, la commissaire nous dit que le projet de loi n'est pas parfait. Notre responsabilité en vertu de la Constitution est très différente de celle de l'autre endroit.

Elle prévoit notamment la protection des minorités. La Charte des droits et libertés précise certains des droits des minorités. Les droits relatifs aux langues officielles sont bien définis et se fondent spécifiquement sur d'autres droits des citoyens canadiens. Ces derniers ont droit à l'instruction dans leur langue, tout comme ils ont le droit de vote et le droit de sortir du Canada ou d'y entrer quand bon leur semble. Les droits linguistiques des minorités sont très particuliers au Canada.

Le Sénat doit toujours garder un oeil sur les droits des minorités. Puisque nous examinons ce projet de loi, nous devrions nous souvenir de cette responsabilité particulière qui nous incombe et qui est différente de celle de l'autre endroit à l'égard de la Constitution.

Il m'est très pénible de vous entendre dire que ce n'est pas un projet de loi parfait car mon travail consiste à le rendre parfait. Je pense que vous nous aideriez beaucoup si vous nous donniez le temps de peaufiner ce projet de loi. Pouvez-vous nous aider à le faire?

**Mme Adam:** Les trois amendements que j'ai déjà proposés permettraient certainement de bonifier le projet de loi.

**Le sénateur Kinsella:** Pourquoi seulement le bonifier? Pourquoi ne pas en faire un principe fondamental de la loi? Il s'agit d'un principe essentiel visé par le projet de loi, et nous voudrions qu'il fasse partie de toutes les autres lois fédérales.

**Mme Adam:** Je peux revoir les différentes options qui se présentent à nous. Toutefois, les conseillers juridiques nous disent qu'étant donné que le projet de loi prévoit la création d'un centre de règlement des différends, cela nous empêche d'ajouter d'autres dispositions qui seraient, tout naturellement, de compétence fédérale.

J'accepte certainement l'invitation visant à rendre le projet de loi parfait aux yeux de la commissaire aux langues officielles, mais il se pourrait bien que son contenu soit très différent — et même qu'il ne satisfasse plus aux autres objectifs qu'il s'est fixés.

[Translation]

**Senator Gauthier:** I have several questions to which you may have already provided answers. From a jurisdictional standpoint, you stated earlier to Senator Kinsella that amateur sport, indeed sport in general, are a joint provincial-federal responsibility. Correct?

**Ms. Adam:** That is correct.

**Senator Gauthier:** There is both a health aspect and a recreational aspect to sport. As I recall, responsibility for these areas falls to Health Canada and Heritage Canada respectively. Do you have any recollection of an amendment put forward in the House of Commons that would have assigned responsibility for both aspects to a single minister?

**Ms. Adam:** As I recall, no such minister was appointed.

**Senator Gauthier:** I was told that a motion had been introduced in the House of Commons, but that it was not adopted on third reading. Would it be preferable to have one minister, or two ministers each responsible for different areas?

Heritage Canada already has a fairly broad mandate. If we tack on responsibility for recreation, the department's workload becomes even heavier. What is your opinion on the matter?

**Ms. Adam:** I have not given this any thought. You are asking me if it would be preferable, given the importance assigned to sport in Canadian society, for the government to create a department that would be independent of Heritage Canada?

**Senator Gauthier:** Getting back to the concept of duality, I am in a minority situation. I have no desire to find myself in an awkward situation with it comes to health and recreational sport. As a Franco-Ontarian, I want to know which department I should turn to to exercise my right to linguistic duality. I would like the bill to include a reference to linguistic duality and that is what you are suggesting as well. Correct?

**Ms. Adam:** That is correct.

**Senator Gauthier:** Then is it possible to actually do that?

**Ms. Adam:** Our first amendment in fact calls for a specific reference to that duality, not merely to Canada's bilingual character, but to linguistic duality and to the equal status of the two languages. In our view, this reference is critically important.

Whether or not the sport and physical activity portfolio is handed to a separate minister or not, the important issue is to have legislation that enables that minister to achieve the desired objectives, namely that members of Francophone and Anglophone minority communities are treated equitably.

[Français]

**Le sénateur Gauthier:** Je vais vous poser des questions auxquelles vous avez peut-être déjà répondu. Quant à la juridiction, vous avez indiqué plus tôt au sénateur Kinsella que le sport amateur et que le sport en général sont de juridiction partagée entre les provinces et le fédéral?

**Mme Adam:** Oui.

**Le sénateur Gauthier:** Le sport comporte un aspect santé et un aspect récréatif. Si je ne m'abuse, ces aspects relèvent respectivement de Santé Canada et du Patrimoine canadien. À la Chambre des communes, un amendement visait à donner la responsabilité à un ministre. Est-ce que vous vous souvenez d'une telle disposition?

**Mme Adam:** Il semblerait qu'à la connaissance du Commissariat, celui-ci n'ait pas été désigné.

**Le sénateur Gauthier:** On m'a informé qu'une motion avait été déposée à la Chambre des communes et que celle-ci n'a pas été adoptée à l'étape de la troisième lecture. Est-il préférable d'avoir un ou deux ministres responsables des deux volets?

Patrimoine canadien a déjà un agenda fort chargé. Si on ajoute le volet récréatif à cet agenda, cela rendra la tâche du ministère plus complexe. Quel est votre point de vue sur cette question?

**Mme Adam:** Je n'ai pas réfléchi à cette question. Vous me demandez s'il est préférable, compte tenu de l'importance accordée au sport dans la société canadienne, que le gouvernement crée un ministère indépendant de Patrimoine canadien?

**Le sénateur Gauthier:** Je veux en venir au concept de dualité. Je suis minoritaire. Je ne veux pas me retrouver dans l'embarras avec la santé et l'aspect récréatif dans le sport. Francophone de l'Ontario, je voudrais éviter de me tourner vers le mauvais ministère. À qui vais-je m'adresser si je désire exercer mon droit à la dualité linguistique? J'aimerais qu'il en soit question dans le projet de loi. Vous allez suggérer que la dualité soit partie prenante de la loi.

**Mme Adam:** Oui.

**Le sénateur Gauthier:** Si c'est le cas, pourquoi ne serait-ce pas possible de le faire?

**Mme Adam:** Notre premier amendement demande effectivement que l'on soit spécifique, que l'on ne réfère pas seulement au caractère bilingue du Canada, mais à la question de dualité linguistique qui fait référence à l'égalité de statut des deux langues. Cet élément nous apparaît essentiel.

Il nous importe, ministre autonome ou pas, que cette personne, à qui on confie la responsabilité du portefeuille sport et activité physique, dispose d'une loi lui permettant d'atteindre les objectifs que vous souhaitez, à savoir que les citoyens canadiens francophones et anglophones en situation minoritaire ou majoritaire soient traités équitablement.

**Senator Gauthier:** At present, approximately 20 per cent of young Canadians are involved in high level competitive sports. Unless I am mistaken, that is below the level of youth representation as a percentage of the overall population. That representation stands at about 25 per cent.

**Ms. Adam:** The last study conducted in 2000 showed that francophones accounted for 18 per cent of all elite athletes.

**Senator Gauthier:** As I recall, you have already done research or carried out studies on the participation of young Canadians and the obstacles they face. Coaches are not often able to speak the young athlete's language. Language barriers are a reality.

For instance, is all federal documentation concerning sport available in both official languages?

**Ms. Adam:** The term "federal" needs to be defined. The study revealed that agencies responsible for training our athletes are professional associations as well as provincial and national sport federations.

The study showed that in a number of cases, the coach or coaching team lacked the bilingual capability to support athletes in both official languages. Often, material in French was not available or was inadequate. Problems were also noted with the team of professionals, such as doctors and sport psychologists, who work with the athletes.

It has been recommended to Sport Canada that it takes pains to ensure national federations and provincial associations receive the tools they require to give athletes equal opportunities to compete and excel.

**Senator Gauthier:** Some of the people I spoke to expressed certain reservations about creating a new federal institution. I was told to stop flogging a dead horse. Can the Commissioner's Office tell me if I should insist on having this new organization recognized as a federal institution? Am I wasting my time or should I persist in this endeavour?

**Ms. Adam:** Are you referring specifically to the new Sport Dispute Resolution Centre?

**Senator Gauthier:** Yes.

**Ms. Adam:** The Commissioner's Office maintained that the Centre should be subject to the provisions of the Official Languages Act much like any other federal institution or like Air Canada, even though it would be privately operated.

Under the new Air Canada legislation, the corporation is fully subject to the provisions of the Official Languages Act, much like any federal institution. Other agencies are subject to similar constraints.

**Le sénateur Gauthier:** Présentement, environ 20 p. 100 des jeunes canadiens dans le domaine des sports participent de façon intensive à de la compétition de haut niveau. Si je ne me trompe, ce taux est inférieur à la représentation de la population qui serait à peu près de 25 p. 100.

**Mme Adam:** La dernière étude réalisée en 2000 avait révélé que le pourcentage des Francophones qui se retrouvent dans cette catégorie d'athlètes de haut niveau était de 18 p. 100.

**Le sénateur Gauthier:** Si je me souviens bien, vous avez déjà mené des recherches ou des études sur la participation des jeunes Canadiennes et Canadiens ainsi que sur les obstacles auxquels ils font face. Les entraîneurs ne sont pas souvent capables de parler la langue du jeune ou de la jeune en question. Un obstacle linguistique se pose.

Est-ce que toute la documentation fédérale, par exemple, est disponible dans les deux langues officielles dans le domaine des sports?

**Mme Adam:** Il faudrait définir le terme «fédéral» puisque l'étude a démontré que les organismes responsables sur le terrain d'animer et de former nos athlètes sont des associations professionnelles, des fédérations de sport provinciales et nationales.

L'étude a révélé que dans plusieurs cas, les entraîneurs ou l'équipe d'entraîneurs n'avaient pas la capacité bilingue pour soutenir les athlètes dans les deux langues officielles. Souvent le matériel n'était pas disponible en français, langue où les services étaient souvent déficients. Des difficultés surgissaient avec les professionnels qui entourent les athlètes, les médecins et les entraîneurs psychologiques.

Sport Canada a reçu les recommandations de veiller à ce que les fédérations nationales ainsi que les associations provinciales reçoivent les outils nécessaires pour permettre aux athlètes d'avoir une chance égale d'exceller et de performer.

**Le sénateur Gauthier:** Il semble y avoir des réticences de certaines personnes que j'ai consultées sur la question d'établir une nouvelle institution fédérale. On m'a dit de ne pas fouetter ce chat, il déjà est mort. Est-ce que le Commissariat est capable de me dire si Jean-Robert Gauthier doit insister pour faire reconnaître cette nouvelle organisation comme une institution fédérale? Est-ce que je perds mon temps ou dois-je continuer dans cette voie?

**Mme Adam:** Vous parlez spécifiquement du Centre de résolution de conflits ou des différends?

**Le sénateur Gauthier:** Oui.

**Mme Adam:** Le Commissariat maintenait que ce centre devait être assujéti à la Loi sur les langues officielles comme s'il était une institution fédérale, un peu comme Air Canada, bien que ce soit une entreprise privée.

Dans la loi qui a créé le nouvel Air Canada, cette entreprise est assujétié pleinement à la Loi sur les langues officielles comme si elle était une institution fédérale. D'autres organismes sont assujétiés aux mêmes contraintes.

Apparently, according to the legal experts — and since I am not a legal expert, I will defer to the experts —, the federal government can add this stipulation when it is a matter under its sole jurisdiction, such as air transportation, university research, and so forth.

It would appear that the federal government would have the power to incorporate the centre. Yet the centre would handle the type of activity that does not fall under federal jurisdiction. Thus, the authority of the federal government to subject the centre to the provisions of the Official Languages Act would be limited. I defer to the legal experts on this matter.

**Senator Gauthier:** Who will fund the centre's operations?

**Ms. Adam:** As far as I know, that would be the federal government.

**Senator Gauthier:** And if not the federal government, then who? Why spend the money if we have no control over the centre's operations?

**Ms. Adam:** That is the reason why we stress in the other two amendments that parts 6 and 7 of the bill be amended, to avoid jurisdictional problems. The federal government would then be assured of an accountability framework. Organizations and corporations that receive funding would be accountable in terms of complying with linguistic duality and language requirements.

**Senator Gauthier:** When Air Canada was privatized, I heard the lawyers tell us that a private corporation could not be forced to comply with the Official Languages Act. Yet, the company was made to comply. Section 10 of the Air Canada is very clear on this point. As I recall, the legislation was recently amended through Bill C-26. I fail to understand the legal position involved. Could the chair advise me?

**Ms. Adam:** I will let my legal expert answer your question.

**Ms. Johane Tremblay, General Counsel, Director, Legal Services:** To use your example, Air Canada is a federally regulated air carrier. Rail companies are also subject to federal regulations.

The federal government has the power to set out language requirements and to compel companies under federal jurisdiction to comply with the provisions of the Official Languages Act.

In this particular instance, the mandate of the centre is to resolve disputes between private parties. Given the nature of these activities, this is clearly an area that falls under provincial jurisdiction. If the centre was engaged in other types of activities, perhaps it would be different, but as matters now stand, its activities primarily come under provincial jurisdiction.

The federal government enters into contribution agreements with a number of organizations under provincial jurisdiction. These agreements spell out obligations in terms of providing

Il semblerait, selon les juristes — et je n'en suis pas une, alors je m'en remets aux gens compétents — que le gouvernement fédéral peut ajouter ce genre de disposition quand il est dans un domaine relevant strictement de sa compétence, comme le transport aérien, la recherche universitaire, et cetera.

Il semblerait que la compétence du fédéral est de pouvoir incorporer un tel centre. Il a la capacité de pouvoir l'incorporer. Par ailleurs, la vocation du centre, le type d'activités de ce centre, ne relève pas de la compétence fédérale. Cela limiterait le pouvoir du fédéral de l'assujettir à la Loi sur les langues officielles. Je m'en remets vraiment aux juristes.

**Le sénateur Gauthier:** Qui va financer ce centre?

**Mme Adam:** Le gouvernement fédéral, à ce que l'on me dit.

**Le sénateur Gauthier:** Qui a un intérêt si ce n'est pas le fédéral qui finance? Pourquoi dépenser de l'argent si nous n'exerçons pas de contrôle?

**Mme Adam:** C'est pour cela que dans les deux autres amendements, si effectivement il y a un problème de juridiction entre les deux ordres de gouvernement, nous insistons qu'il y ait des amendements à la partie 6 et 7 du projet de loi. Le gouvernement fédéral peut ainsi s'assurer d'un cadre d'imputabilité. Les organisations et les personnes morales qui reçoivent des fonds auront des comptes à rendre sur cet aspect de la dualité linguistique et des obligations linguistiques.

**Le sénateur Gauthier:** Quand on a privatisé Air Canada, j'étais là quand les avocats nous disaient qu'on ne pouvait pas soumettre une compagnie privée à la Loi sur les langues officielles mais on l'a fait. L'article 10 de la Loi d'Air Canada est très clair. Nous l'avons modifié récemment avec C-26, si je me souviens bien. Je ne comprends pas la position juridique. La présidente pourrait me donner un avis.

**Mme Adam:** Je vais laisser ma juriste.

**Mme Johane Tremblay, avocate générale, directrice des services juridiques:** Pour reprendre l'exemple que vous venez de donner, Air Canada est une entreprise de transport aérien qui tombe donc sous juridiction fédérale en termes de réglementation de ce type d'entreprise. Il en est de même pour le transport ferroviaire.

Le gouvernement fédéral a le pouvoir d'imposer des obligations linguistiques et d'assujettir ces entreprises de juridiction fédérale à l'application de la Loi sur les langues officielles.

Dans ce cas, l'activité de ce centre est de régler les conflits entre parties privées. Cela relève carrément du champ de compétence des provinces de par la nature même des activités. Si le centre avait d'autres types d'activités dont, entre autres, le règlement des conflits, et d'autres activités principales qu'il serait responsable d'effectuer et qui relèveraient de la juridiction fédérale, il y aurait des possibilités. En ce moment, l'essence de ces activités relève de la juridiction provinciale.

Le gouvernement conclut des ententes de contributions fédérales avec plusieurs organisations qui tombent sous juridiction provinciale. La façon de leur imposer les obligations,

services in both languages. Departments are required to include language clauses in these agreements to ensure that the Canadian public is served in both official languages.

It is worth noting that the provision to which Ms. Adam alluded, namely clause 35(1)(a), provides for the dissolution of the centre by the minister under certain conditions. Specifically, according to clause 35(1)(a), if the Centre has failed to make by-laws respecting language policy within one year of coming into existence, the minister shall be responsible for ensuring that the centre adopts administrative regulations in accordance with paragraph 17(1)(g) and, through contribution agreements, shall ensure that the Canadian public and athletes who turn to the centre for help are served in the official language of their choice.

The centre shall make bylaws to ensure that the public is served in both official languages. Mediators and arbitrators appointed to resolve dispute are required to provide services to the clients of the Sport Dispute Resolution Centre in their preferred language. Of course, no system is foolproof. As the honourable senator noted earlier, the criteria are not excessively stringent. Nevertheless, there are certain criteria in place and this accountability framework will ensure that services are provided in both languages.

**Senator Gauthier:** Since the centre is not politically bound by the Official Languages Act, there would be no follow up in the event a member of a francophone or anglophone minority community turns to it for help.

**Ms. Adam:** The centre would not be subject to the provisions of the Official Languages Act. Therefore, it would be obliged to put in place a policy for receiving complaints. However, there would be no access to the Commissioner or possibility of resorting to external processes, as is the case with other federal institutions.

**Senator Gauthier:** There would be no access to the Commissioner. However, through the minister, the client would have access to the Official Languages Act, since the minister is subject to this legislation's provision.

**Ms. Adam:** That is correct.

**Senator Gauthier:** But the centre is not. Correct?

**Ms. Adam:** No, it is not.

**Senator Gauthier:** I do not understand. Unless I heard incorrectly, Ms. Tremblay stated earlier that the minister would encourage the centre to put in place a language policy.

**Ms. Tremblay:** That is right.

**Senator Gauthier:** However, the centre is under no obligation to do so.

**Ms. Tremblay:** It will be strongly encouraged to institute such a policy. Clause 35(1) is clear on that score:

The Minister may, by order, dissolve the Centre

en termes de services dans les deux langues, c'est par le biais des ententes de contributions. Les ministères ont l'obligation d'inclure des clauses d'ordre linguistique dans ces ententes pour s'assurer que le public canadien soit servi dans les deux langues officielles. On ajouté qu'on aura révisé toute cette loi, réexaminé à la lumière de ces informations.

Il est intéressant de constater que l'article auquel Mme Adam a référé, l'article 35(1)a, fait en sorte que le ministre peut dissoudre le centre dans certaines circonstances. L'article 35(1)a indique que si le centre n'a pas adopté un règlement portant sur la politique linguistique dans l'année de sa création, il y aura un cadre et une responsabilité du ministre responsable de s'assurer que le centre adoptera un règlement administratif visé par 17(1)g d'une part, et d'autre part, par le biais des ententes de contributions, vérifier que le public canadien et les sportifs qui auront recours aux services du centre seront servis dans la langue officielle de leur choix.

Quelques dispositions encadrent le fonctionnement du centre afin de prévoir que le public soit servi dans les deux langues officielles. Les médiateurs et arbitres choisis pour régler les conflits ont l'obligation d'offrir le service dans la langue des sportifs qui auront recours au centre pour régler leur différend. Bien sûr, le système n'est pas parfait. Comme le sénateur le mentionnait plus tôt, les critères ne sont pas aussi élevés, mais ils sont là. Ce cadre d'imputabilité permettra d'assurer que les services soient offerts dans les deux langues.

**Le sénateur Gauthier:** Le recours à ce centre par un francophone ou un anglophone minoritaire n'aurait pas de suivi, puisque le centre n'est pas politiquement liée à la Loi sur les langues officielles.

**Mme Adam:** Ils ne seront pas assujettis à la Loi sur les langues officielles. Ils ont donc l'obligation de créer une politique où il y a obligation de recevoir des plaintes. Toutefois, on ne parle pas d'avoir accès au commissaire ou de recourir à des processus externes comme d'autres institutions fédérales.

**Le sénateur Gauthier:** Il n'aurait pas accès au commissaire, mais par l'entremise du ministre, il aurait accès à la Loi sur les langues officielles, car le ministre est assujéti à la loi.

**Mme Adam:** Oui.

**Le sénateur Gauthier:** Mais le Centre ne l'est pas?

**Mme Adam:** Non.

**Le sénateur Gauthier:** Je ne comprends pas. Si je ne m'abuse, Mme Tremblay a indiqué plus tôt que le Centre sera encouragé par le ministre à établir une politique linguistique.

**Mme Tremblay:** Oui.

**Le sénateur Gauthier:** Mais il n'est pas obligé?

**Mme Tremblay:** Il sera plus qu'encouragé. L'article 35. (1) est clair:

Le ministre peut, par arrêté, dissoudre le Centre dans les cas suivants:

(a) if the Centre has failed to make by-laws in accordance with paragraphs 17 [...]

Mention is made of paragraphs 17(g) and 17(i). Clause 17(i) makes provision for the establishment of procedures for resolving disputes and imposes the obligation of establishing mechanisms for selecting the language in which the parties wish to be heard and the decision rendered.

Therefore, the centre will be required to establish these kinds of arbitration procedures to ensure that athletes will have the dispute resolved in the language of their choice, and the decision rendered in that language as well.

Clause 17 does not look like much. However, it virtually spells out a client's right to the extent that it ensures the centre will take the appropriate measures so that its very existence is not called into question.

[English]

**Senator Kinsella:** Commissioner, I would like to make another analysis, which I believe is my responsibility as a senator from the Province of New Brunswick.

I have to look at any proposed legislation in light of section 16 and the bilateral constitutional amendment made a few years ago. Madam Tremblay, do you have that with you perchance?

**Mr. Tremblay:** The Charter? No, I am sorry I do not have it.

**Senator Kinsella:** I am referring not only to the exigencies of the Official Languages Act but to also the constitutional requirement and right of the equality of official languages communities.

Your proposed amendment at clause 7.(3) reads:

In developing contributions and policy implementation agreements, the Minister shall take into account the needs of the English-speaking and French-speaking minorities in accordance with the Official Languages Act.

The other standards for me are the provisions of section 16 of the Charter.

Further in your brief you indicate that during your appearance before the subcommittee on the study of sport last June, you suggested that the Official Languages Act should apply to the centre. You note that the explanations provided by representatives from the Department of Canadian Heritage demonstrate the difficulty in making the centre subject to the Official Languages Act for jurisdictional reasons.

Let us examine that. I accept that there are both provincial and federal jurisdiction and activities involved. The Parliament of Canada that is being called upon to enact this bill. We have to determine the minimum standard that will satisfy the federal jurisdiction and all of the provincial jurisdictions, including the Province of New Brunswick.

a) le Centre a négligé dans l'année suivant l'entrée en vigueur de l'article 9 de prendre les règlements administratifs visés aux alinéas 17 [...]

On mentionne 17(g) et 17(i). L'article 17(i) vise à établir toute la procédure dans laquelle les différends seront réglés, et impose une obligation d'établir des règles relatives à la langue dans laquelle les parties peuvent être entendues et la décision peut être rendue.

Ils devront donc établir ce genre de procédure d'arbitrage afin d'assurer aux sportifs qui se présentent devant eux que leur différend sera réglé dans leur langue et que la décision sera rendue dans leur langue.

À la lecture de l'article 17, on peut croire que c'est bien peu. Par contre, cela devient presque un droit dans la mesure où le Centre prendra les mesures nécessaires afin de ne pas se trouver dans une situation où son existence pourrait être remise en question.

[Traduction]

**Le sénateur Kinsella:** Madame la commissaire, j'aimerais vous livrer une autre analyse car je considère que c'est de ma responsabilité en tant que sénateur de la province du Nouveau-Brunswick.

Je dois considérer toute mesure législative proposée à la lumière de l'article 16 et de la modification constitutionnelle bilatérale effectuée il y a quelques années déjà. Madame Tremblay, l'auriez-vous, par chance?

**M. Tremblay:** La Charte? Non, je suis désolé, je ne l'ai pas.

**Le sénateur Kinsella:** Je fais non seulement référence aux exigences de la Loi sur les langues officielles, mais aussi aux dispositions constitutionnelles et aux droits fondamentaux des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada.

Votre proposition d'amendement au paragraphe 7(3) dit ceci:

Le ministre doit, dans l'élaboration d'accords de contribution ou d'accords de mise en oeuvre de la politique, tenir compte des besoins des minorités francophones et anglophones conformément à la Loi sur les langues officielles.

Selon moi, les autres normes applicables sont les dispositions de l'article 16 de la Charte.

Ensuite, vous avez dit que lors de votre comparution devant le Sous-comité sur l'étude du sport au Canada, en juin dernier, vous aviez proposé que la Loi sur les langues officielles s'applique aussi au centre. Vous faites remarquer que les explications fournies par les représentants du ministère du Patrimoine canadien montrent bien qu'il est difficile que le centre soit assujéti à la Loi sur les langues officielles, et ce, pour des raisons de compétence.

J'admets qu'il convient de régler des questions de compétences et d'activités provinciales et fédérales. Le Parlement du Canada est appelé à adopter ce projet de loi. Nous devons déterminer les normes minimales permettant de respecter la compétence fédérale et celle de toutes les provinces, y compris du Nouveau-Brunswick.



The minimum standard for Senator Léger and me is section 16 of the Charter. There must be equality of community, and sport is a very important part of community. As a former deputy minister and administrator, I am looking for a common standard so that I can manage this thing.

If you met the New Brunswick constitutionally required standard, it would be a higher standard, but everyone would be covered. Would you agree with that?

**Ms. Adam:** Yes.

[*Translation*]

**Senator Gauthier:** I have a supplemental question. Getting back to the relationship between Sport Canada and national bodies or federations, should a “language dispute” arise between these parties, could they turn to the Centre for conciliation or arbitration services?

**Ms. Adam:** In the case of a dispute between one of the federations and Sport Canada, or in other words, the federal government, the Centre does not have a mandate to resolve this particular type of dispute. Its mandate is to settle disputes among athletes.

**Ms. Tremblay:** Or between agencies.

**Ms. Adam:** Exactly.

**Senator Gauthier:** Would you like to see the centre have this mandate as well?

**Ms. Adam:** That is an interesting question.

**Senator Gauthier:** Could you provide me with a more detailed response?

**Ms. Adam:** You want to know if the Sport Dispute Resolution Centre should also be mandated to resolve disputes pitting certain associations or federations against Sport Canada?

**Senator Gauthier:** That is correct.

**Ms. Adam:** We did not look into that, but we certainly could do that and get back you with an answer.

**Senator Léger:** I agree with Senator Kinsella. A perfect piece of legislation should demand the same standard from both levels of governments.

Does Bill C-12 set out an enforcement framework, or should we look to the Constitution for that? I am not a legal expert. My question concerns the application of Bill C-12. Although English and French have enjoyed equal status for the past 33 years, we all realize that it is unrealistic to expect specialists, trainers and coaches to become bilingual overnight. Should Bill C-12 provide for some other arrangements?

There is a difference between sports and Air Canada. Air Canada has a mandate to serve customers. In this particular instance, we are talking about physicians, specialists, athletes,

Pour le sénateur Léger et moi-même, la norme minimale est l'article 16 de la Charte. Il faut que toutes les communautés soient traitées de manière égale, et le sport est une activité très importante au sein des communautés. En tant qu'ancien sous-ministre et administrateur, je voudrais trouver une norme commune qui me permettrait de gérer le problème.

Si vous respectiez les normes prévues dans la Constitution pour le Nouveau-Brunswick, ce seraient des normes très élevées, mais tout le monde serait couvert. N'êtes-vous pas d'accord?

**Mme Adam:** Si.

[*Français*]

**Le sénateur Gauthier:** J'ai une question supplémentaire. Je reviens à la relation entre Sport Canada et les organismes nationaux ou les fédérations. Si un «conflit linguistique» survient entre Sport Canada et les organismes fédéraux, ceux-ci pourront-ils recourir au Centre pour obtenir une conciliation ou un arbitrage?

**Mme Adam:** S'il s'agit d'un conflit entre les fédérations et Sport Canada, donc le gouvernement fédéral, le Centre n'a pas la vocation de traiter ce genre de litige. Il s'agit d'un conflit entre les athlètes.

**Mme Tremblay:** Ou entre les organismes.

**Mme Adam:** Exactement.

**Le sénateur Gauthier:** Seriez-vous d'accord à ce qu'il le soit?

**Mme Adam:** Il serait intéressant de le savoir.

**Le sénateur Gauthier:** Pourriez-vous m'envoyer une réponse plus élaborée.

**Mme Adam:** La question est de savoir si le centre de règlement de différend puisse traiter de litiges qui opposeraient certaines associations ou fédérations et Sport Canada?

**Le sénateur Gauthier:** C'est exact.

**Mme Adam:** On n'a pas examiné cette question, mais on va certainement le faire. Nous vous répondrons.

**Le sénateur Léger:** Je suis d'accord avec le sénateur Kinsella. Une loi parfaite demande pour les deux provinces un standard commun.

L'application de la loi tombe-t-elle dans le cadre du projet de loi C-12 ou relève-t-elle de la Constitution ? Je ne suis pas juriste. Ma question vise bien l'application de la Loi C-12. Même si cela fait 33 ans que l'égalité de l'anglais et du français existe au pays, nous savons qu'il n'est pas possible que les spécialistes, entraîneurs et entrepreneurs deviennent bilingues du jour au lendemain. Le projet de loi C-12 doit-il proposer un autre moyen ou si cette question n'entre pas dans la loi ?

Il y a une différence entre les sports et Air Canada. Air Canada doit servir ses clients. Dans ce cas, on parle de médecins, de spécialistes, d'athlètes, des entraîneurs, et cetera. Ils ne seront pas

coaches and the like. I know for a fact that all of them will not become bilingual. Should that be the aim of the bill? How should its provisions be applied?

**Ms. Adam:** The Canadian sport system is highly complex. Many players are involved, including volunteers, national and provincial professional associations as well as the government. Indeed, the federal government is merely one of many players. When considering a federal accountability framework to promote the involvement of Canadian athletes, whether Francophone or Anglophone, and to provide them with equal opportunities regardless of their language, we observed that certain services were essential in order for the athletes to succeed.

For example, in Quebec, athletes will receive services in French from their associations. However, at the federal level, Francophone athletes do encounter some obstacles.

Although sport bodies and associations do not come under direct federal jurisdiction, the federal government does play an extremely important role in the funding of training facilities and of many associations. If sport was a field that fell strictly under federal jurisdiction, then legislating would not be a problem. In view of its funding authority, the federal government does have the power to compel associations or individuals who receive funding to meet certain language requirements. Not only must it ensure that administrative regulations are adopted, as is the case with the centre, the federal government must also ensure compliance with its own linguistic policies and regulations, and, if problems arise, seek the appropriate recourse.

We are proposing that when the federal government enters into agreements with associations or other autonomous groups, that is groups not under federal jurisdiction, that obligations be clearly identified, as well as the consequences of failing to meet these obligations, because the issue here is one of accountability. The federal government can demand accountability from associations that receive federal funding. That is our objective in putting forward these two amendments concerning agreements and contributions.

**Senator Léger:** I like your comment about the many players involved in sport. Bill C-12 will apply to matters under federal jurisdiction. My concern, however, is that we will not be able to find all of the specialists we need.

**Ms. Adam:** When we look at an athlete's entourage, rarely do we see only one coach. Usually, athletes work with a team of coaches, medical experts and so forth. We are not asking that all team members be bilingual, just as we do not require all federal public servants to be bilingual. On the contrary, our aim is to ensure availability of bilingual services and to have the team take steps to obtain the funding needed to translate manuals, just to give you an example.

**Senator Léger:** At that level, it is possible. It is up to us to make the effort.

tous bilingues, je le sais bien. Le projet de loi doit-il être conçu dans le but d'atteindre ce but? L'application de la loi ne serait pas incluse.

**Mme Adam:** Le système sportif canadien est fort complexe. Plusieurs acteurs y sont impliqués, des bénévoles, des associations professionnelles nationales et provinciales et le gouvernement. Le gouvernement fédéral n'est donc qu'un joueur parmi d'autres. Lors de notre examen sur le cheminement de la responsabilité fédérale pour se rendre jusqu'à l'athlète canadien qu'on veut — francophone ou anglophone — encourager à s'engager et à réussir en tant qu'athlète et à lui donner les chances égales peu importe sa langue, on a constaté que certains services sont nécessaires pour qu'il réussisse.

Au Québec, par exemple, ils auront les services en français dans leurs associations. Au Canada, quand on les prend en charge, les problèmes commencent pour les Francophones.

On n'est pas nécessairement sous la juridiction fédérale directement. Toutefois, le gouvernement fédéral a un rôle extrêmement important à jouer dont le financement des centres d'entraînement et de nombreuses associations. Si c'était un domaine d'activités strictement sous la compétence du gouvernement fédéral, lorsqu'il voudrait légiférer, ce serait facile. Il doit, dans le cadre de son pouvoir de contribution de financement, obliger les associations ou les personnes qui reçoivent des fonds à respecter des obligations linguistiques. Il doit non seulement mettre des règlements sur pied, comme dans le cas du centre, mais s'assurer qu'il respecte ces propres politiques linguistiques et règlements et que s'il y a des problèmes, il y ait des recours.

On propose que lorsque des ententes soient signées avec des associations ou d'autres groupes autonomes — donc qui ne sont pas sous la gouverne fédérale — que les obligations et les conséquences du non respect de ces obligations soient clairement identifiées parce qu'on parle d'imputabilité. Le gouvernement fédéral peut exiger des comptes de la part des associations qui reçoivent des deniers publics. C'est ce qu'on veut en proposant les deux amendements qui touchent la question des ententes et des contributions.

**Le sénateur Léger:** J'aime lorsque vous dites qu'ils y a beaucoup d'acteurs dans les sports. Le projet de loi C-12 s'appliquera lorsqu'on entrera dans le domaine fédéral. Par contre, j'ai bien peur qu'on ne puisse pas trouver tous les spécialistes dont nous avons besoin.

**Mme Adam:** Lorsqu'on examine l'ensemble des spécialistes qui entourent un athlète ou un groupe d'athlètes, il est rare qu'il n'y ait qu'un seul entraîneur, normalement c'est une équipe d'entraîneurs, une équipe de médicale et autres. On ne demande pas que tous les membres de ces équipes soient bilingues comme on ne demande pas à tous les fonctionnaires fédéraux d'être bilingues. Au contraire, on souhaite que le service soit offert et que l'équipe s'organise pour obtenir les ressources dont ils ont besoin, par exemple, pour traduire les manuels.

**Le sénateur Léger:** Rendu à ce niveau, on pourrait y arriver. Il nous appartient de faire l'effort pour y arriver.

**Senator Kinsella:** Over the past decade, the Government of Canada has introduced a number of bills in Parliament calling for the establishment of new foundations, centres, independent agencies and so forth. Are you concerned about the fact that a number of these new foundations do not come within the purview of the Commissioner of Official Languages?

**Ms. Adam:** We have several concerns about this fact, many of which are shared by the federal Auditor General. We are talking about many millions, perhaps even billions, of dollars over which the Canadian Parliament and its officers have no control. However, many foundations and agencies are subject to the act's provisions. We will need to be considerably more active than we have in the past in pushing for linguistic audits (and that is why we have requested additional funds) because these foundations and agencies are not complying with Treasury Board requirements either. Therefore, we do not know for certain how the act is being applied in many of these organizations.

**Senator Kinsella:** That is a problem.

**Senator Gauthier:** Speaking hypothetically, supposing the committee decides to include a provision that makes the Centre bound by the provisions of the Official Languages Act, as is the case with Air Canada. What kind of problems do you foresee this creating? As the saying goes:

[English]

“He who pays the piper calls the tune.”

[Translation]

**Ms. Adam:** As you most likely know already, that was one of my recommendations or proposed amendments to the bill tabled in the House of Commons last June. We consulted our own as well as outside legal experts. As I see it, Senator Gauthier, you are wondering if the horse is not in fact truly dead!

**Senator Gauthier:** The Preamble to Bill C-12 clearly states the following:

Whereas the Government of Canada is committed to promoting physical activity and sport, having regard to the principles set out in the Official Languages Act.

If this is stated in the Preamble, why then does the legislation not include provisions for achieving this objective?

**Ms. Adam:** There are no such provisions in the act which creates the centre. I will ask that you be sent a legal opinion spelling out the problems. We can send you one, and I am certain the Justice Department can as well.

**Senator Gauthier:** Then I will await your legal opinion. I am not at all convinced.

[English]

**The Deputy Chairman:** You can be sure he will hold you to it.

**Le sénateur Kinsella:** Durant les 10 dernières années, le gouvernement du Canada a présenté au Parlement plusieurs projets de loi pour créer de nouvelles fondations, des centres, des agences indépendantes, et cetera. Le fait que plusieurs de ces fondations ne sont pas sous la surveillance de la commissaire des langues officielles vous préoccupe-t-il?

**Mme Adam:** Nous avons plusieurs préoccupations à ce sujet dont plusieurs sont partagées par la vérificatrice générale du Canada. On parle de plusieurs millions de dollars, peut-être même des milliards de dollars, je n'ai pas fait le compte, qui échappent au contrôle du Parlement canadien et de ses agents. Par contre, beaucoup de fondations et d'agences sont assujettis à la loi. On devra être beaucoup plus actif que dans le passé pour faire des vérifications sur le plan linguistique — raison pour laquelle on a demandé plus de fonds — parce qu'en fait, elles ne répondent pas aux exigences du Conseil du Trésor non plus. Donc on ne sait pas vraiment comment la loi est appliquée dans plusieurs de ces fondation ou organismes.

**Le sénateur Kinsella:** C'est un problème.

**Le sénateur Gauthier:** J'émetts une hypothèse. Le comité décide d'inclure un article ayant pour effet de lier le centre à la Loi sur les langues officielles comme c'est le cas avec Air Canada. Quelles sortes de complications pouvons-nous anticiper? Puisque c'est nous qui payons, comme ils disent en anglais:

[Traduction]

«He who pays the piper calls the tune.» (Qui paie les violons choisit la musique.)

[Français]

**Mme Adam:** Vous le savez probablement, ce fut une de mes recommandations ou amendements au projet de loi soumis à la Chambre des communes en juin dernier. Nous avons consulté nos juristes ainsi que des juristes externes. En fait, ce que j'entends, sénateur Gauthier, c'est que vous êtes en train de me demander si le chat est vraiment mort!

**Le sénateur Gauthier:** Dans le préambule du projet de loi C-12, c'est écrit en noir sur blanc:

Qu'il entend promouvoir l'activité physique et le sport dans le respect des principes énoncés à la Loi sur les langues officielles.

Si le préambule le dit, pourquoi est-ce que la loi ne le met pas en application?

**Mme Adam:** La loi qui crée le centre ne l'a pas. Je vais proposer de vous envoyer un avis juridique sur ces difficultés. Nous allons vous le soumettre. Justice Canada pourrait peut-être le faire aussi.

**Le sénateur Gauthier:** Je vais attendre votre avis juridique. Je ne suis pas convaincu du tout.

[Traduction]

**La vice-présidente:** Prenez pour acquis qu'il ne vous lâchera pas.

I thank all of our witnesses for appearing before the committee today.

I would like to welcome our next witnesses from the Alternative Dispute Resolution for Amateur Sport, ADRsportRED. Mr. de Pencier, please proceed.

**Mr. Joseph de Pencier, Member of the Steering Committee, ADRsportRED:** I am the Director of Sport Services and General Counsel at the Canadian Centre for Ethics in Sport. Today, I am appearing as a member of the steering committee for the current interim Alternative Dispute Resolution Program for Amateur Sport, ADRsportRED. Unfortunately, the chair of our steering committee, Mr. Gordon Peterson of London, Ontario, could not be here today. He sends his sincere apologies.

*[Translation]*

With me is Benoît Girardin, Executive Director of ADRsportRED. I will be presenting the Steering Committee's brief to you. Mr. Girardin will answer your questions about the operations of our interim sport dispute resolution program and how those operations anticipate the proposed Sport Dispute Resolution Centre to be created by Bill C-12.

*[English]*

We thank the senate committee for the opportunity to appear and present our views on the proposed legislation.

The interim ADRsportRED program is funded by Sport Canada. It was conceived to serve the immediate needs of Canadian athletes and sport-governing bodies and to prepare for a legislated system of sport dispute resolution. Being most interested in the dispute resolution provisions of Bill C-12, the steering committee would like to provide you with some background on the resolution of sport disputes in Canada, and comments on some of the merits it sees in the proposed legislation.

Bill C-12's Sport Dispute Resolution Centre will develop a system for resolving sport disputes that will replace the current interim program. Our hope is that the new centre will build on the experience and the features of the interim program, continuing the good work that has been done while the federal legislation for sport dispute resolution has developed.

I will not inflict upon you my reading of our entire brief. It is late, however, I would like to draw your attention to certain parts of it as we move along.

**The Deputy Chairman:** Thank you.

Je tiens à remercier tous les témoins d'avoir comparu devant ce comité aujourd'hui.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos prochains témoins qui représentent le Règlement extrajudiciaire des différends pour le sport amateur l'ADRsportRED. Monsieur de Pencier, vous avez la parole.

**M. Joseph de Pencier, membre du comité directeur, ADRsportRED:** Je suis directeur des services de sport et avocat général au Centre canadien sur l'éthique dans le sport. Je compare aujourd'hui en tant que membre du comité aviseur du programme provisoire de Règlement extrajudiciaire des différends pour le sport amateur, ADRsportRED. Malheureusement, le président du comité aviseur, M. Gordon Peterson, de London, en Ontario, ne pourra témoigner ici aujourd'hui en raison d'un conflit d'horaire. Je vous prie de l'en excuser.

*[Français]*

Je suis accompagné de Me Benoît Girardin, directeur exécutif de ADRsportRed. Je vous présenterai le mémoire du comité directeur, alors que Me Girardin répondra à vos questions sur les activités exercées dans le cadre de notre programme provisoire de règlement des différends dans le sport et sur la manière dont ces activités sont prévues en fonction du Centre de règlement des différends sportifs qui sera instauré à la suite de l'application du projet de loi C-12.

*[Traduction]*

Nous remercions les membres du comité sénatorial de nous permettre de présenter notre point de vue sur les mesures législatives proposées.

Le programme provisoire ADRsportRED est financé par Sport Canada. Il a été conçu dans le but de répondre aux besoins immédiats des athlètes canadiens et des organismes de régie sportive et de veiller aux préparatifs liés à la mise en place d'un système de règlement des différends sportifs régi par la loi. Très intéressé par les dispositions du projet de loi C-12 portant sur la question, le comité aviseur aimerait vous tracer l'historique de ce dossier au Canada et formuler quelques commentaires sur les avantages qu'il relève dans le projet de loi proposé.

Aux termes du projet de loi C-12, le Centre de règlement des différends sportifs aura pour mission d'élaborer un système de règlement des différends sportifs qui remplacera le programme provisoire ADRsportRED. Nous espérons que le nouveau centre profitera de l'expérience acquise et du contenu de ce programme provisoire, de manière à ce qu'on poursuive le bon travail accompli pendant l'élaboration des textes législatifs fédéraux sur le règlement des différends sportifs.

Je ne vais pas vous infliger la lecture de notre mémoire tout entier car il est tard. Toutefois, j'aimerais attirer votre attention sur certains points à mesure que nous avancerons.

**La vice-présidente:** Merci.

*[Translation]*

The desirability of dispute resolution tailored to the needs of amateur sport and its participants has been recognized for many years. Historically, there has been a lack of consistency of approach for dealing with sport disputes, inherent conflicts and questionable outcomes.

*[English]*

Traditional litigation using the courts — and I speak as a litigation lawyer originally from the Department of Justice — is often a costly and time-consuming process and, particularly in sport, it can destroy relationships and take a huge personal toll on those involved.

Team selection disputes, in particular, have frequently been the subject of litigation. Every time we have a major game, we read about them in the press. Even when handled outside the courts through the internal processes of sport organizations, there has been a wide variance in the expertise of adjudicators and the procedural fairness for the parties involved.

In the mid-1990s, the now defunct Canadian Sport Council developed an alternative sport dispute resolution system. Unfortunately, it withered with the demise of that umbrella organization. However, the need remained, and that was expressed during the national sport consultations in the late 1990s, referred to by Senator Mahovlich when he moved second reading of Bill C-12 in the Senate.

The brief continues and gives you a little more of the history. I will speak to some of our views on the bill.

*[Translation]*

ADRsportRED has been designed and implemented with the conscious aim of preparing for a permanent sport dispute resolution system established by legislation.

*[English]*

Our brief addresses some of the features of our current system and the excellent arbitrators we have managed to recruit, including such notable Canadians as Charles Dubbin, the former Chief Justice of Ontario; Yves Fortier of Montreal, who needs no introduction; and Richard McLaren of the University of Western Ontario, one of the leading sport arbitrators in the world. We mentioned the use of one of Canada's best commercial arbitration centres — the one in Quebec — to act as our court office. Our brief mentions the code of procedure that we have been using, which has proven to be valuable.

ADRsportRED also aims to head off disputes. Progress is now being made on the creation of a resource centre of information and models for sport organizations and their participants. The

*[Français]*

On s'étonne depuis de nombreuses années sur la pertinence d'un système de règlement des différends qui soit adapté aux besoins du sport amateur et de ceux et celles qui y participent. Dans le passé, les formules utilisées ont manqué de cohérence, elles ont été une source de conflits et ont donné des résultats douteux.

*[Traduction]*

Le processus judiciaire utilisé traditionnellement pour trancher les litiges — et j'ai déjà travaillé au ministère de la Justice comme avocat plaidant — nécessite souvent des investissements élevés en argent et en temps, sans compter que, surtout dans le sport, il peut briser des liens et bouleverser la vie des parties concernées.

Les différends liés, en particulier, à la sélection des membres des équipes sportives ont fréquemment soulevé la controverse. Chaque fois que des jeux d'envergure ont lieu, il en est question dans les médias. Même lorsque ces litiges ont pu être réglés à l'extérieur des tribunaux par les mécanismes internes des organisations sportives, on a constaté des différences importantes pour ce qui est de la compétence des arbitres et de l'impartialité à l'égard des parties en cause.

Au milieu des années 90, l'ancien Conseil canadien du sport a élaboré un nouveau système de règlement des différends dans le sport. Malheureusement, ce système est disparu en même temps que l'organisme qui le chapeautait. Mais le besoin est demeuré, comme en font foi les consultations sur le sport national menées à la fin des années 90, et auxquelles le sénateur Mahovlich a fait référence quand il a proposé la deuxième lecture du projet de loi C-12 au Sénat.

Vous trouverez d'autres renseignements de nature historique dans le mémoire. Je vais maintenant vous parler de ce que nous pensons du projet de loi.

*[Français]*

Le programme ADRsportRed a été conçu et mis en œuvre dans le but précis de se préparer à la mise en place du système permanent de règlement des différends sportifs que la loi allait créer.

*[Traduction]*

Notre mémoire indique certaines des caractéristiques du programme actuel et mentionne que nous avons réussi à recruter d'excellents arbitres canadiens de renom, comme Charles Dubbin, l'ancien juge en chef de l'Ontario, Yves Fortier, de Montréal, qui n'a pas besoin de présentation, et Richard McLaren de l'Université Western Ontario, l'un des plus éminents arbitres du monde dans le domaine du sport. Nous signalons qu'un des centres d'arbitrage commercial les plus réputés du Canada — celui du Québec — sert de greffe à notre programme. Nous précisons également le code de procédure que nous utilisons, qui s'est révélé très utile.

ADRsportRED cherche aussi à prévenir les différends. Nous travaillons actuellement à la création d'un centre de ressources et à l'élaboration de modèles à l'intention des organismes sportifs et

steering committee feels that access to better information and to models for internal decision-making will prevent disputes from occurring, or provide a means of settling disputes early and internally before they escalate to requiring mediation or arbitration.)

The brief goes on to talk a little bit about the steering committee and its composition and work. We also mention that we have provided the committee with copies of an interim report we presented to the Secretary of State for Amateur Sport just six weeks or so ago. This document details the work we have done so far, the first set of disputes, some lessons we learned from those early disputes, and some of the improvements we are making to our own system, improvements that we hope that the permanent centre will inherit.

[*Translation*]

In the view of the Steering Committee, ADRsportRED has serviced athletes and sport organizations well, has proven sensitive to opportunities for improvement and provides the proposed Sport Dispute Resolution Centre with a solid foundation for a permanent sport dispute resolution service.

[*English*]

I should add that we provided those services in both languages. Athletes have received those services enthusiastically in both languages. We believe we have done a good job in that regard, and we believe that the new centre, once it is up and running, can continue that work.

We have made particular observations about the bill at the end of our brief. Let me make it clear that the steering committee supports Bill C-12 in its current form. We echo the positive comments that were made to you about the proposed legislation by Sport Matters and by Athletes Can on November 6.

We might just add a number of points. We acknowledge Sport Canada's consultations on the bill and the government's openness to suggestions from the sport community that have improved the proposed legislation.

The steering committee is pleased that the Secretary of State for Amateur Sport has signalled that Sport Canada could agree to referring disputes in which it is a party to the new Sport Dispute Resolution Centre. The current Canadian Policy on Doping in Sport and Canadian Doping Control Regulations already bind Sport Canada to dispute resolution provisions of our domestic anti-doping program. These provisions are likely to be moved to the new centre once it is ready for them.

We think that the proposed legislation strikes an acceptable balance between the public accountability and the independence of the proposed Sport Dispute Resolution Centre — both very important principles.

de leurs membres. D'après le comité aviseur, si les organismes se servent de ces outils pour prendre des décisions, on évitera les différends ou, sinon, on pourra les régler rapidement et à l'interne, avant de recourir à la médiation ou à l'arbitrage.

Le mémoire indique en gros ce que fait le comité aviseur et qui le compose. Nous signalons également que nous avons fourni au comité des copies d'un rapport provisoire que nous avons présenté au secrétaire d'État au Sport amateur, il y a à peine six semaines environ. Ce document explique en détail le travail accompli jusqu'ici, les premiers cas soumis au programme, des leçons que nous en avons tirées et certaines des améliorations que nous apportons à notre système, et dont nous aimerions que le centre permanent profite.

[*Français*]

En conclusion, le comité consultatif estime que ADRsportRED a bien servi les athlètes et les fédérations sportives, qu'elle a cherché à s'améliorer et qu'elle offre au Centre proposé une assise solide pour le service permanent de règlement de différends dans le secteur sportif.

[*Traduction*]

J'ajouterais que nous offrons nos services dans les deux langues. Les athlètes sont très heureux des services offerts dans les deux langues. Nous croyons avoir fait du bon travail à cet égard, et nous pensons que le nouveau centre, une fois qu'il sera établi, peut poursuivre l'oeuvre commencée.

Nous avons formulé quelques observations sur le projet de loi à la fin du mémoire. Je tiens à préciser que le comité aviseur approuve le projet de loi C-12 dans sa forme actuelle. Nous reprenons à notre compte les commentaires favorables qui vous ont été exprimés par les groupes Le sport est important et Athlètes CAN, le 6 novembre à propos du projet de loi.

Nous aimerions simplement faire quelques ajouts. Nous soulignons les consultations que Sport Canada a effectuées au sujet du projet de loi ainsi que l'ouverture dont le gouvernement a fait preuve en accueillant favorablement les suggestions du milieu du sport, qui ont permis d'améliorer le projet de loi.

Le comité aviseur est heureux que le secrétaire d'État au Sport amateur ait signalé que Sport Canada pourrait accepter de renvoyer les différends auxquels il est partie prenante au nouveau Centre de règlement des différends sportifs. La politique canadienne sur le dopage sportif et le règlement canadien sur le contrôle de dopage obligent déjà Sport Canada à se conformer aux dispositions de notre programme antidopage national relatives au règlement des différends. Ces dispositions seront probablement appliquées par le nouveau centre, une fois qu'il sera en activité.

Nous sommes d'avis que le projet de loi concilie de façon acceptable deux principes qui sont très importants, la transparence publique et l'indépendance du Centre de règlement des différends sportifs qui est proposé.

The steering committee has the skills, the expertise and the experience needed to assist Sport Canada and the Government of Canada with the selection of the board of the new Sport Dispute Resolution Centre, including the development and operation of the guidelines for choosing the board described in clause 14 of the bill. As Sport Canada knows, the steering committee is ready and able to help and believes that it can make for a smoother and more efficient creation of the new centre.

Finally, the steering committee will do everything in its power to ensure a smooth transition from the interim sport dispute resolution system to the permanent regime to be conducted by the new centre. As the implementation committee hoped, the interim ADRsportRED program has much to offer to the permanent centre. ADRsportRED's current and planned programs can be adopted and adapted by the new centre to get it up and running and providing dispute resolution services to athletes and sport organizations — the services they want and need — as quickly as possible.

**The Deputy Chairman:** Mr. de Pencier, I asked this question when we were last looking at this bill. Do you feel that constituent groups will have enough input to ensure that the board of directors properly reflects the community they are serving and that they can deal with the complexity of the issues that they will be faced with in this new body?

**Mr. de Pencier:** We believe that the process chosen through the preparation and issuance of guidelines and the consultation that Sport Canada plans with the sport community should ensure that. Of course, the sort of expertise that might be represented on the board will not be limited entirely, perhaps, to people who know sport. The board will need people who know disputes and dispute resolution. I am sure there will be a good opportunity to find people with both. It is interesting that, for the steering committee, we managed to find a pretty good cross-section of people, and there has been no suggestion that the eight or nine members of the steering committee do not provide an adequate representation to all constituents across the country.

**The Deputy Chairman:** Those constituents have input into the process readily available to them?

**Mr. de Pencier:** Yes, they do, through our own meetings, through the other presentations that we make and the meetings we attend — for example, the Athletes Canada Forum in Ste-Foy about six weeks ago. We had tremendous input from athletes and coaches who were there. We have attended many other such meetings to ensure that people know about our services and feel that these are services they want. If change is needed, that they can tell us what needs to be done.

**Senator Callbeck:** You have been operating since January 2002. How many cases or disputes have you settled, or how many are you working on?

Le comité aviseur possède les compétences et l'expérience nécessaires pour aider Sport Canada et le gouvernement du Canada à choisir les membres du conseil d'administration du nouveau Centre de règlement des différends sportifs, et notamment pour concevoir et mettre en oeuvre les lignes directrices sur la nomination des administrateurs, dont il est question à l'article 14 du projet de loi. Comme Sport Canada le sait, le comité aviseur est en mesure de lui prêter main forte, et il estime que son aide peut faciliter la création du nouveau centre et en assurer l'efficacité.

Enfin, le comité aviseur fera tout ce qu'il peut pour que la transition du régime provisoire de règlement des différends au système permanent dirigé par le nouveau centre se fasse de façon harmonieuse. Comme le comité de mise en oeuvre l'espérait, le programme provisoire ADRsportRED a beaucoup à offrir au centre permanent. Les programmes qu'il a mis en place et ceux qu'il prévoit instaurer peuvent être adoptés et adaptés par le nouveau centre pour offrir le plus rapidement possible aux athlètes et aux organismes sportifs les services de règlement des différends dont ils ont besoin.

**La vice-présidente:** Monsieur de Pencier, j'ai posé la même question la dernière fois que nous avons examiné le projet de loi. Pensez-vous que l'apport des groupes intéressés sera suffisant pour faire en sorte que le conseil d'administration représente bien le milieu auquel il s'adresse et est en mesure de régler les questions complexes qui lui seront soumises?

**M. de Pencier:** Nous croyons que l'adoption de lignes directrices et les consultations que Sport Canada veut mener auprès du milieu du sport devraient le permettre. Bien sûr, les spécialistes qui feront partie du conseil d'administration ne seront peut-être pas uniquement issus du milieu du sport. Il faudra que certains de ses membres connaissent les différends et le règlement des différends. Je suis sûr qu'il sera possible de trouver des experts dans les deux domaines. Dans le cas du comité aviseur, nous avons réussi à former un groupe assez représentatif, et personne n'a pensé que les huit ou neuf personnes qui le composent ne tiennent pas assez compte de toutes les parties intéressées du pays.

**La vice-présidente:** Ces groupes intéressés peuvent facilement contribuer au processus?

**M. de Pencier:** Oui, en participant à nos réunions, et dans le cadre d'autres activités et réunions auxquelles nous prenons part — comme le Forum des athlètes du Canada qui a eu lieu à Ste-Foy il y a environ six semaines. L'apport des athlètes et des entraîneurs qui y étaient présents a été remarquable. Nous avons participé à beaucoup d'autres rencontres pour nous assurer que les gens connaissent et apprécient nos services. Si des changements sont nécessaires, ils peuvent nous exprimer leurs besoins.

**Le sénateur Callbeck:** Vous êtes en activité depuis janvier 2002. Combien de différends avez-vous réglés, ou de combien de cas vous occupez-vous?

**Mr. Benoît Girardin, Executive Director, ADRsportRED:** We have had 12 cases since January 20002. More specifically, we had 10 selection dispute cases regarding Salt Lake City Games and Commonwealth Games, and we had two “ordinary” cases regarding a carding issue.

**Senator Callbeck:** Have you turned any cases down, or are you required to take every case?

**Mr. Girardin:** One condition for using the ADRsportRED program is a mutual agreement by both parties. When they require the service of ADRsportRED, they need to submit that arbitration or mediation agreement. We never refuse a case when we have an arbitration agreement or a mediation agreement. However, we have to inform the parties that they do need that kind of agreement to obtain our services during the interim program.

**Senator Callbeck:** You say you support this bill in its present form, yet I believe when you appeared before the House of Commons you expressed concern that Sport Canada that was not caught in the legislation. I do not believe the legislation has been changed to address that concern,. Is that still a concern?

**Mr. de Pencier:** No, senator, it is not. You are, of course, correct that it was a concern that we expressed, as did others in the sport community. However, the Secretary of State has given us assurances that Sport Canada could be bound. For example, as I mentioned with respect to doping matters, when they move over it will have to be bound in any event. The Secretary of State referred to this in the third reading debate in the other place and articulated again the assurance that Sport Canada will move ahead and recognize the system and make use of it. I think everyone we have talked to in the sport community feels quite comfortable with proceeding on that basis.

[Translation]

**Senator Gauthier:** Does your centre have the capacity to operate in a bilingual mode?

**Mr. Girardin:** Yes, the centre is fully bilingual from an operational standpoint.

**Senator Gauthier:** Have you settled disputes involving francophone athletes? Of the 12 cases the centre has dealt with, how many francophones were involved?

**Mr. Girardin:** If my memory serves me well, four francophone groups requested a hearing in French. In two instances, a request was made for a hearing in both languages. Every day, we field inquiries in both languages from athletes, referees, administrations and federations about typical arbitration procedures.

**Senator Gauthier:** Who funds your organization?

**Mr. Girardin:** The program is funded by Sport Canada through a contribution arrangement with the CCES which, for now, has jurisdiction over the interim program via the Steering Committee.

**M. Benoît Girardin, directeur exécutif, ADRsportRED:** Nous nous sommes occupés de douze dossiers depuis janvier 2002. Là-dessus, il y a eu plus précisément dix cas de sélection aux Jeux de Salt Lake City et aux Jeux du Commonwealth, et deux causes «ordinaires» concernant les brevets.

**Le sénateur Callbeck:** Avez-vous refusé des causes, ou êtes-vous obligés de toutes les accepter?

**M. Girardin:** L'accord mutuel des deux parties est une des conditions de notre programme. Pour faire appel à nos services, il faut présenter le compromis d'arbitrage ou l'accord de médiation. Nous ne refusons aucune cause dans ce cas. Cependant, nous informons les parties concernées que cette entente est nécessaire pour faire appel aux services du programme provisoire.

**Le sénateur Callbeck:** Vous dites approuver le projet de loi dans sa forme actuelle, mais je crois que, dans votre témoignage devant un comité de la Chambre des communes, vous avez indiqué être préoccupés par le fait que Sport Canada n'était pas visé par le projet de loi. Je ne crois pas que le projet de loi ait été modifié à ce sujet. Êtes-vous toujours inquiet?

**M. de Pencier:** Non, madame le sénateur. Il est vrai que nous avons exprimé nos inquiétudes à ce sujet, comme d'autres l'ont fait dans le milieu du sport. Cependant, le secrétaire d'État nous a assuré que Sport Canada pourrait être lié par le projet de loi. Par exemple, comme je l'ai dit dans le cas du dopage, au moment de la transition, il devra être visé de toute façon. Le secrétaire d'État l'a mentionné lors du débat à l'étape de la troisième lecture qui a eu lieu à l'autre endroit, et il a donné l'assurance que Sport Canada va reconnaître le système et y avoir recours. Je pense que tous ceux à qui nous avons parlé dans le milieu du sport sont satisfaits de cela.

[Français]

**Le sénateur Gauthier:** Vous avez une capacité bilingue à votre centre?

**M. Girardin:** Oui, tout est traité dans les deux langues.

**Le sénateur Gauthier:** Vous avez réglé des cas de groupes francophone? Sur les 12 cas que vous avez traités, on comptait combien de francophones?

**M. Girardin:** Si ma mémoire est bonne, nous avons eu quatre parties francophones qui ont demandé à ce que l'audience soit tenue en français. Dans deux cas, on a demandé à ce que l'audience soit tenue dans les deux langues. Nous traitons sur une base quotidienne des demandes d'information provenant d'athlètes, d'arbitres, d'administrateurs, de fédérations sur la façon dont se déroule un arbitrage type dans les deux langues.

**Le sénateur Gauthier:** Qui finance votre organisation?

**M. Girardin:** Le programme est subventionné par Sport Canada par le biais d'une entente de contribution avec le CCES qui a juridiction pour le moment sur le programme intérimaire, par le biais du comité consultatif.



[English]

**Senator Gauthier:** You are subject to the Official Languages Act since you are a creation of Sport Canada, and the minister is subject to the Official Languages Act.

**Mr. de Pencier:** We are certainly financed largely by Sport Canada. Indeed, one of the attractions to athletes in sport organizations is to have a system that does not cost them an arm and a leg.

However, we are not officially under the act. Clearly, in the milieu in which we operate we have to provide services in both languages. The Commissioner of Official Languages recited some of the reasons why that is the case.

Our services would not be acceptable to the sport community if they were not offered and accessible to those regardless of their official language. Again, we have had a good track record in that regard. All the athletes, regardless of language, have come forward and said in public fora that they felt well served by the system.

**Senator Gauthier:** If I hear you clearly, you are not subject to the Official Languages Act.

**Mr. de Pencier:** Yes, that is correct. We are not subject to the act because we are not that type of federal institution. We are an arm's-length institution that happens to be largely funded by the federal government.

It is much the same way as my own organization, the Canadian Centre for Ethics in Sport. We receive over 50 per cent of our budget from the federal government, but we operate at arm's length.

However, our services are offered in both languages, despite my own linguistic failings. Luckily, I have colleagues who far more articulate than I in both French and English.

That is an example of a national institution, which we are, funded in large part by the federal government that must, and does, provide services in both languages equally. We are confident that the interim program does that, and the new centre could do that the way the bill is structured.

**Senator Gauthier:** Who else finances the organization? I understand is that you are partly funded by Sport Canada.

**Mr. de Pencier:** I should say that we are largely funded by Sports Canada. There are some nominal fees, but we are largely funded by Sport Canada.

Some of the participants may have to bear their own costs. For example, one does not need to have a lawyer to participate in our dispute resolution, but athletes or sports organizations may choose to do so. They will have to pay those costs themselves unless the arbitrator makes a particular order to the contrary.

It is fair to say that the interim program is largely funded by sport Canada.

[Traduction]

**Le sénateur Gauthier:** Vous êtes régis par la Loi sur les langues officielles étant donné que vous relevez de Sport Canada, et le ministre lui aussi y est assujéti.

**M. de Pencier:** Nous sommes certes financés en grande partie par Sport Canada. En effet, c'est un avantage pour les athlètes et les organisations sportives d'avoir un système qui ne leur coûte pas les yeux de la tête.

Cependant, nous ne sommes pas visés officiellement par la loi. Il est clair, cependant, que dans les milieux où nous oeuvrons, nous devons fournir les services dans les deux langues. La commissaire aux langues officielles a expliqué un peu pourquoi.

Il ne serait pas acceptable que nos services ne soient pas accessibles dans l'une ou l'autre langue officielle. Encore une fois, nous avons fait nos preuves à ce sujet. Tous les athlètes, quelle que soit leur langue, ont indiqué publiquement avoir obtenu de bons services.

**Le sénateur Gauthier:** Si je vous ai bien compris, vous n'êtes pas visés par la Loi sur les langues officielles.

**M. de Pencier:** C'est exact. Nous ne sommes pas assujéti à la loi parce que nous ne faisons pas partie des institutions fédérales visées. Nous sommes un organisme indépendant qui se trouve à être financé en grande partie par le gouvernement fédéral.

C'est un peu comme le Centre canadien pour l'éthique dans le sport où je travaille. La moitié de notre budget vient du gouvernement fédéral, mais nous sommes un organisme indépendant.

Cependant, nos services sont offerts dans les deux langues, malgré mes lacunes sur le plan linguistique. Heureusement, j'ai des collègues qui s'expriment beaucoup mieux que moi en anglais et en français.

Nous sommes un organisme national financé en grande partie par le gouvernement fédéral qui doit offrir, et offre effectivement, autant de services dans une langue que dans l'autre. Nous avons l'assurance que c'est ce que fait le programme provisoire, et le nouveau centre pourrait faire la même chose de la façon dont le projet de loi est formulé.

**Le sénateur Gauthier:** Qui d'autre finance l'organisme? Je crois comprendre que vous êtes financés en partie par Sport Canada.

**M. de Pencier:** Je dois dire que nous sommes financés en grande partie par Sport Canada. Il y a des frais minimes, mais nous sommes financés en grande partie par Sport Canada.

Certains participants peuvent devoir payer leurs dépenses. Par exemple, il n'est pas nécessaire de faire appel à un avocat pour participer à notre processus de règlement des différends, mais des athlètes et des organismes sportifs peuvent choisir de le faire. Ils vont alors devoir payer les frais d'avocat à moins qu'un arbitre en décide autrement.

On peut dire que le programme provisoire est financé en grande partie par Sport Canada.

**Senator Gauthier:** Basically, you are an arbitrator, not a conciliator. You talked about mediation. I make a distinction among those three terms. You are not into conciliation?

**Mr. de Pencier:** Conciliation certainly has happened informally. We have resolved disputes in fewer than 24 hours through processes that really are not arbitration in the sense of going to a hearing room and having formal presentations and questioning of witnesses, which often happens in arbitration.

We accomplish this through the work of the arbitrator or mediator who gets the parties together in an appropriate way. He or she may do some shuttle diplomacy back and forth to get them talking to each other and to find common solutions. That has happened.

On the other hand, we have had disputes that have required a more formal type of hearing. We often have such hearings over the telephone for the convenience of the participants. Again, it is something that looks more like arbitration as practitioners generally recognize it.

We are flexible. We try to accommodate the needs of the parties and the time frame. Sometimes these disputes come up at the last minute. The team may be getting ready to get on the plane. You do not have weeks to sort things out; you have hours. We have been able to help in those cases.

**Senator Gauthier:** Do the provinces participate at any time in this process?

**Mr. Girardin:** No, they do not. It is only national members or national sports organizations.

**Senator Gauthier:** You were here when I questioned Ms. Adam a few minutes ago. I see two aspects to this problem: one is strictly a health concern, in that exercise will help you increase your life expectancy. The other aspect is the recreational value of sports.

I was asking Ms. Adam if one minister would be sufficient for the centre, or would there be a requirement for two heads? Should there be one head for the health aspect of sport and another for the recreational value of sports? You do not have any difficulties with that, yet you support the bill.

**Mr. de Pencier:** The current bill speaks of the minister, who will be identified at a later date. We are quite comfortable with that arrangement. It will, of course, depend on the Government of Canada's overall approach to amateur sport. We think that we can operate regardless of which minister is chosen to be the person responsible in the bill.

**Senator Gauthier:** You would favour one minister?

**Mr. de Pencier:** Given the way in which the bill is designed, it would have to be one minister. However, if the government chose a different path, certainly the interim program could live with that. Looking ahead to the permanent centre, I do not see it as necessarily being the obstacle to the provision of services to the sport community, which, from our point of view, is most important.

**Le sénateur Gauthier:** Essentiellement, vous offrez des services d'arbitrage, pas de conciliation. Vous avez parlé de médiation. Il y a une différence entre ces trois notions. Vous n'offrez pas de service de conciliation?

**M. de Pencier:** Il y a des cas qui se sont réglés naturellement par la conciliation. Nous avons réglé des différends en moins de 24 heures sans vraiment suivre la procédure d'arbitrage qui se passe souvent dans une salle d'audience où les faits sont exposés et les témoins interrogés.

C'est possible grâce au travail d'un arbitre ou d'un médiateur qui amène les parties à s'entendre de façon satisfaisante. Cette personne rencontre les deux parties à plusieurs reprises pour les amener à discuter et à trouver une solution. Cela est arrivé.

Par contre, il y a eu des différends qui ont nécessité des audiences plus formelles. Ces audiences se tiennent souvent au téléphone quand les participants trouvent que c'est plus commode. Encore une fois, c'est une procédure qui ressemble plus à l'arbitrage au sens où on l'entend généralement.

Nous sommes souples. Nous essayons de répondre aux besoins des parties et de respecter leur échéance. Il arrive parfois que ces différends se produisent à la dernière minute. L'équipe peut être sur le point de prendre l'avion. C'est une question non pas de semaines, mais d'heures pour venir à bout du problème, et nous avons été en mesure d'aider dans ces cas.

**Le sénateur Gauthier:** Les provinces participent-elles à une étape ou l'autre du processus?

**M. Girardin:** Non. Seulement des membres nationaux ou des organismes sportifs nationaux.

**Le sénateur Gauthier:** Vous étiez ici quand j'ai interrogé Mme Adam il y a quelques minutes. Pour moi, il y a deux aspects à cette question: d'un côté, il y a l'aspect strictement santé, dans le sens où l'exercice peut aider à accroître l'espérance de vie; de l'autre, il y a l'aspect récréatif du sport.

J'ai demandé à Mme Adam s'il serait suffisant qu'il n'y ait qu'un ministre qui s'occupe du centre, ou s'il devrait y en avoir deux? Devrait-il y avoir un responsable de l'aspect santé du sport et un autre de l'aspect récréatif du sport? Cela ne vous pose pas de problème, même si vous approuvez le projet de loi.

**M. de Pencier:** Le projet de loi fait référence au ministre, qui sera désigné plus tard. Cela nous convient tout à fait. Tout dépendra, bien sûr, de l'approche générale du gouvernement du Canada à l'égard du sport amateur. Nous pensons pouvoir fonctionner quel que soit le ministre choisi comme responsable du projet de loi.

**Le sénateur Gauthier:** Préférez-vous qu'il y ait un seul ministre?

**M. de Pencier:** Compte tenu de la façon dont le projet de loi est formulé, il faudrait qu'il y ait un ministre. Cependant, si le gouvernement choisissait une voie différente, le programme provisoire pourrait sûrement s'en accommoder. Pour ce qui est du centre permanent, je ne crois pas que cela nuise nécessairement à la prestation de ses services au milieu du sport, ce qui, d'après moi, est l'aspect le plus important.

**Senator Gauthier:** My last question. I have been asking, Ms. Adam in particular, about the possibility of putting the centre under the Official Languages Act by declaring it as a federal institution. If it were declared a federal institution, it would be subject to the Official Languages Act.

I do not believe you are subject to that act currently. The proposal that we have before us does not make that a federal institution. Do you have any comments on that?

**Mr. de Pencier:** Sir, we see this at a level where the rubber hits the road, so to speak. We see it from the point of view of providing a particular type of service to a community that has always wanted it and needs it. We have a mundane perspective — a day-to-day perspective.

To be successful in offering those services, we have to do it in both official languages. That is what we do now. That is what we presume the centre will do and we will certainly throw our weight behind making sure that that happens.

Whether or not the new centre falls under the Official Languages Act is a higher level question that is, perhaps, not really of our concern. We are more focused at this lower level of the provision of the services and ensuring that francophone athletes and anglophone sports officials and francophone sports officials and anglophone athletes all get access to the same service in the same way.

[Translation]

**Senator Gauthier:** You stated that of the 12 cases mentioned, four involved francophone groups and two had been settled. What of the other two cases?

**Mr. Girardin:** As I recall, four hearings were conducted in French. All four culminated in arbitration awards. Two of the cases were heard in both languages and accordingly, the decision was rendered in both languages. The adjudicator presided over the proceedings in both languages, moving from French to English, and back, for the benefit of the parties. The decision was handed down in both languages. Therefore, in four cases, the decisions were rendered in the preferred language of the parties.

[English]

**Senator Léger:** To continue what Senator Gauthier was saying, the ADRsportRED is guided by goodwill or understanding while you are there. It is understood the bilingual approach is fine, but if you leave and someone else comes in, there is nothing to oblige the centre to provide services in the two languages?

**Mr. de Pencier:** I do not agree with that, because the sport community, which the centre is supposed to serve, will and does demand that these sorts of services be offered in both languages. There would be an enormous hullabaloo if there were any suggestion to the contrary. Although our sport community at times can be a little weak and fragmented, when it decides to make its voice heard, it can and does. I am sure my colleagues at Sport Canada would vouch for that.

**Le sénateur Gauthier:** J'en arrive à ma dernière question. J'ai demandé, à Mme Adam en particulier, s'il était possible d'assujettir le centre à la Loi sur les langues officielles en en faisant un organisme fédéral. Si c'était un organisme fédéral, il serait assujéti à la Loi sur les langues officielles.

Je ne crois pas que vous soyez assujéti à la loi actuellement. Le projet de loi à l'étude ne fait pas du centre un organisme fédéral. Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

**M. de Pencier:** Monsieur, nous envisageons la question d'un point de vue pratique. Pour nous, il s'agit d'offrir un service particulier à des gens qui veulent ce service depuis longtemps et qui en ont besoin. Nous voyons les choses de façon terre-à-terre, dans le quotidien.

Pour réussir à offrir ces services, il faut le faire dans les deux langues officielles. C'est ce que nous faisons actuellement. Nous présumons que c'est ce que le centre va faire, et nous allons sûrement insister pour que ce soit le cas.

Que le nouveau centre soit assujéti ou non à la Loi sur les langues officielles est une question qui ne relève peut-être pas vraiment de nous. Nous nous intéressons plus concrètement à la prestation des services et nous voulons nous assurer que les athlètes francophones et les responsables sportifs anglophones ainsi que les responsables sportifs francophones et les athlètes anglophones ont accès aux mêmes services, de la même façon.

[Français]

**Le sénateur Gauthier:** Vous avez dit qu'il y avait eu quatre cas de francophones sur les 12 mentionnés tantôt dont deux avaient été réglés. Qu'est-ce qui est arrivé aux deux autres?

**M. Girardin:** Pour être plus précis, je me fie à ma mémoire statistique, quatre audiences ont eu lieu en français. Les quatre ont résulté en des sentences arbitrales rendues par l'arbitre. Deux de ces dossiers ont été traités dans les deux langues, donc la décision a été rendue dans les deux langues. L'arbitre a présidé l'audience dans les deux langues, faisant un peu le passage du français à l'anglais pour faciliter les parties et la décision a été rendue dans les deux langues. Donc les quatre dossiers ont résulté en des conclusions dans la langue des parties.

[Traduction]

**Le sénateur Léger:** Pour poursuivre sur le même sujet que le sénateur Gauthier, c'est le bon vouloir et la compréhension qui guident l'ADRsportRED pendant que vous êtes là. Il est entendu que l'approche bilingue convient mais, quand vous serez remplacé par quelqu'un d'autre après votre départ, rien n'obligera alors le centre à fournir des services dans les deux langues?

**M. de Pencier:** Je ne suis pas d'accord avec vous; en effet, la communauté sportive que le centre doit desservir exige actuellement, comme elle le fera à l'avenir, que ces services soient offerts dans les deux langues officielles. Toute suggestion du contraire ferait toute une histoire. Même si notre communauté sportive est parfois faible et fragmentée, elle réussit parfaitement à se faire entendre lorsqu'elle le veut et je suis certain de mon collègue de Sport Canada est aussi de cet avis.

Frankly, that is the best protection that one has, even if the Official Languages Act did apply. That does not necessarily guarantee, again, that when the services are being offered, they are really being offered in both official languages. That is what we are concerned about. We will provide those services in both languages regardless of the legal regime that applies to us.

**Senator Léger:** I come from New Brunswick, as Senator Kinsella was saying. My experience has been that there is a difference between the law and its application. The law can help us or protect us, even if we do not apply it, but at least we have something to debate and fight for.

In your position, it seems as if that would not happen, however, it is my experience that it certainly can. Bill C-12 would be a protection. It would not make things different, but it would simply protect.

**Mr. de Pencier:** Again, senator, if this is any help to you, the Canadian Centre for Ethics in Sport has an even greater arm's length from the federal government than the new centre would have under the act. Yet, it has been quite clear to us from the day we opened our doors that we had to provide services to all Canadian athletes, and we do. Our clients demand it and the athletes we serve demand it. There has never been any doubt that we will do it to the best of our ability. The new centre will have the same forces working on it and will respond, I suspect, in the same way. That Bill C-12 has, in a number of places, requirements that the centre so operate can only make it better and lessen the even remote possibility of a problem in this regard. Certainly, that is our view.

**The Chairman:** It seems that the centre will be governed by the cases that it receives. I share the witness's views. Obviously, if a case comes in and it is francophone, it is dealt with in French. If it is anglophone, it is dealt with in English.

Senator Mahovlich is sponsor of the bill. Do you have any questions?

**Senator Mahovlich:** No, I am just taking everything in.

**The Chairman:** I would like to thank you two gentlemen for appearing before us today on Bill C-12. I thank you very much for your testimony and for your report.

The next witnesses are from the Coalition for Active Living. Rick Bell is the chair and Guy Tanguay is a coalition board member for the Coalition for Active Living.

**Mr. Rick Bell, Chair, Coalition for Active Living:** On behalf of the national, provincial and territorial community organizations of our Coalition for Active Living, I want to thank you for the opportunity to publicly make comment on Bill C-12.

Franchement, c'est la meilleure protection dont on bénéficie, même si la Loi sur les langues officielles s'applique. Une fois de plus, cette loi ne peut pas garantir la fourniture de tels services dans les deux langues officielles et c'est ce qui nous préoccupe. Nous allons offrir ces services dans les deux langues officielles, peu importe le régime légal qui s'applique à nous.

**Le sénateur Léger:** Comme le disait le sénateur Kinsella, je viens du Nouveau-Brunswick et, d'après mon expérience, je sais que la loi et sa mise en application sont deux choses différentes. La loi peut nous aider ou nous protéger; même si elle n'est pas mise en application, nous pouvons du moins en débattre et la défendre.

Il me semble que, selon vous, ce n'est pas ce qui se passerait, or, d'après mon expérience, je dirais le contraire. Le projet de loi C-12 va servir de protection. Il ne va pas entraîner de changement, mais il va servir simplement de protection.

**M. de Pencier:** Madame le sénateur, il vous sera peut-être utile de savoir que le Centre canadien pour l'éthique dans le sport jouit d'une indépendance encore plus grande vis-à-vis du gouvernement fédéral que celle qu'aurait le nouveau centre en vertu de la loi. Toutefois, dès que nous avons ouvert nos portes, nous nous sommes rendu compte que nous devons fournir des services à tous les athlètes canadiens, et c'est ce que nous faisons. C'est ce que nos clients exigent, tout comme les athlètes que nous desservons. Nous avons toujours su que nous allions le faire le mieux possible. Le nouveau centre subira les mêmes influences et je suppose qu'il agira aussi de la sorte. Que certaines dispositions du projet de loi C-12 stipulent que le centre devra répondre à ces exigences ne fera qu'améliorer les services fournis et réduire toute possibilité, si minime soit-elle, que des problèmes surviennent dans ce domaine. Voilà notre point de vue.

**La vice-présidente:** Il semble que le centre sera régi par les dossiers qui lui seront transmis. Je suis d'accord avec le témoin. Il me paraît évident que si un dossier est transmis au centre en français, il sera traité en français. S'il est transmis en anglais, il sera traité en anglais.

Le sénateur Mahovlich est le parrain du projet de loi. Avez-vous des questions à poser?

**Le sénateur Mahovlich:** Non, mais j'enregistre tout.

**La vice-présidente:** J'aimerais vous remercier, messieurs, d'avoir comparu devant nous au sujet du projet de loi C-12. Merci aussi pour vos témoignages et votre rapport.

Les témoins suivants représentent la Coalition pour la vie active. M. Rick Bell en est le président et M. Guy Tanguay est membre du conseil d'administration.

**M. Rick Bell, président, Coalition pour la vie active:** Au nom des organismes communautaires nationaux, provinciaux et territoriaux de la Coalition pour la vie active, je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de nous exprimer publiquement au sujet du projet de loi C-12.

Our coalition submitted a brief to Mr. Dennis Mills, chair of the Commons subcommittee hearings, on May 8, 2002. Our brief today is presented with some amendments to Bill C-12 that I want to share with this committee as well.

Before proceeding, I wish to introduce Mr. Guy Tanguay, a member of our Coalition for Active Living board. He is also the executive director of the Canadian Association for Health, Physical Education, Recreation and Dance.

I also want to introduce Ms Jane Arkell, executive director for the Active Living Alliance for Canadians with a Disability.

**The Chairman:** Welcome.

**Mr. Bell:** These two organizations are key members of our coalition.

Our members share the comments made by Senators Léger and Morin from your previous committee meeting. We think they accurately described the physical activity as a much broader and fundamentally important health issue for Canadians than is represented by sport. Yet, Bill C-12 is, by design and wording, primarily a sport bill, with physical activity perceived to be in a minor role. The coalition recognizes and supports a strong role for sport in Canada. However, it must be understood that sport is just one way that some Canadians choose to be physically active. I hope you will find my comments to be helpful in your deliberations on this important legislation before you.

The Coalition for Active Living is a collective of over 50 national, provincial and local organizations that cross many sectors, including health, transportation, education, recreation and sports, and city planning, to name just a few. Our members are listed for you in our submission to give you a sense of the community that I am representing before you this evening.

Our primary mandate is to advocate for policy development, to ensure that the environments in which Canadians live, learn, work and play support regular physical activity. This mandate strikes to the core of the complexity and cross-sectoral nature of physical activity that I will allude to later in my comments.

The coalition currently receives funding from Health Canada. From my meeting with Health Minister McLellan last week, I know she is well aware of the chronic underfunding of our community in light of the magnitude of the problem of physical inactivity in Canadians. To that end, the coalition submitted a brief to the Standing Committee on Finance in its 2003 pre-budget consultations to support a national physical activity strategy for the health of Canadians.

This submission included a request for funding equal to the funding that the tobacco strategy has received over the past number of years. The literature and the press releases, of which

Le 8 mai 2002, notre coalition a présenté un mémoire à M. Dennis Mills, président des audiences du sous-comité de la Chambre. Dans le mémoire que nous vous présentons aujourd'hui, nous proposons certains amendements au projet de loi C-12, dont j'aimerais maintenant faire part à votre comité.

Mais tout d'abord, permettez-moi vous présenter M. Guy Tanguay, membre du conseil d'administration de la Coalition pour la vie active. Il est aussi directeur exécutif de L'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique, le loisir et la danse.

Je voudrais aussi vous présenter Mme Jane Arkell, directrice exécutive de l'Alliance de vie active pour les Canadiens/Canadiennes ayant un handicap.

**La vice-présidente:** Bienvenue.

**M. Bell:** Il s'agit des deux organismes clés de notre coalition.

Nos membres souscrivent aux commentaires faits par les sénateurs Léger et Morin à votre dernière séance. En effet, ils ont expliqué à juste titre que l'activité physique a des répercussions sur la santé beaucoup plus importantes et marquées que le sport. Néanmoins, le projet de loi C-12, sous son libellé actuel, est principalement un projet de loi sur le sport, l'activité physique ne semblant jouer qu'un rôle mineur. La Coalition reconnaît et appuie le rôle important que doit jouer le sport au Canada, mais il faut comprendre que le sport ne représente qu'une seule façon pour les Canadiens d'être actifs physiquement. J'espère que mes observations vous seront utiles dans le cadre de vos délibérations sur cet important projet de loi.

La Coalition pour la vie active est un organisme regroupant plus de 50 organismes nationaux, provinciaux et locaux de différents secteurs, notamment ceux de la santé, du transport, de l'éducation, des loisirs et du sport, ainsi que de l'urbanisme, pour n'en nommer que quelques-uns. Afin de vous donner un aperçu de la collectivité que nous représentons ce soir, nous avons inclus la liste de nos membres dans notre mémoire.

Notre mandat principal consiste à recommander des politiques dans le but de créer des environnements où les Canadiens peuvent vivre, apprendre, travailler et se distraire tout en favorisant une activité physique régulière. Ce mandat reflète bien la complexité et la nature intersectorielle de l'activité physique, deux facteurs sur lesquels je vais revenir plus tard.

Actuellement, la Coalition reçoit des fonds de Santé Canada. J'ai rencontré la ministre McLellan la semaine dernière et je sais qu'elle est parfaitement au courant du sous-financement chronique de notre collectivité étant donné l'ampleur du problème de l'inactivité physique parmi les Canadiens. C'est pourquoi la Coalition a présenté un mémoire au Comité permanent des finances lors des consultations pré-budgétaires de 2003, dans le but de recommander la mise sur pied d'une stratégie nationale en matière d'activité physique pour la santé des Canadiens.

Dans notre mémoire, nous faisons également une demande de financement correspondant à celui accordé à la stratégie antitabac au cours des dernières années. Tous les documents et les

you are aware, recognize that physical inactivity is similar in magnitude to the problem that smoking is presenting to Canadians. However, the resource issue is a discussion for another time and place.

One year ago, the coalition conducted a national consultation of physical activity leaders to identify the key issues and needs. Without exception, our leaders expressed the need for a very strong, effective voice for policy development to support physical activity at all levels of government. Having this opportunity to influence the policies pertaining to physical activity within Bill C-12 is of fundamental importance to our mandate as a coalition.

As a cornerstone for public policy on physical activity in sport, Bill C-12 could play a critical role in shaping physical activity policies in Canada. Legislation for physical activity was last articulated in 1961 in the Fitness and Amateur Sport Act.

The Coalition for Active Living is fully supportive of the conceptual shift in the title of this bill from fitness to physical activity. Physical activity, we perceive, is a much broader concept than fitness was. In addition, the coalition supports the statements in the preamble section of the bill that clearly articulate the role of physical activity in Canada.

While this bill states a physical activity policy, it falls short in stating specifically how physical activity will be addressed. Bill C-12 is sport-dominated, particularly in clause 5 that outlines the objects and mandate for both physical activity and sport.

While there are general policy statements for both physical activity and sport in paragraphs (a) through (g), physical activity is not mentioned at all in the last nine items of this clause.

We request that the profile of physical activity be raised in Bill C-12 by making the following changes or amendments.

There is a founding statement relating to policy on sport in clause 4, but there is no such founding statement relating to physical activity in clause 3, which relates to the policy section. We would like to see such a statement developed for physical activity.

In clause 5, under the objects and mandates section of this legislation, given that there are two distinct policies referenced — one for physical activity and one for sport — the objects and mandate section should have similar statements for physical activity as well as sport.

Specifically, in clause 5, paragraphs 5(h) through 5(p), reference the coordination of initiatives relative to the encouragement, promotion and delivery of sport. Many of these statements are equally relevant to non-sport physical activities.

communiqués à ce sujet dont vous êtes certainement au courant, reconnaissent que le problème de l'inactivité physique est un problème aussi important que le tabagisme chez les Canadiens. Toutefois, ce n'est ni le lieu ni le moment de discuter des ressources dans ce domaine.

Il y a un an, la Coalition a consulté à l'échelle nationale les leaders du domaine de l'activité physique afin de définir les principaux problèmes et besoins. Tous, sans exception, ont exprimé la nécessité de défendre avec beaucoup de vigueur et d'efficacité l'élaboration de politiques dans tous les ordres de gouvernement, pour favoriser l'activité physique. L'occasion qui nous est offerte d'influencer les politiques en matière d'activité physique dans le cadre du projet de loi C-12 est d'une importance cruciale pour le mandat de la Coalition.

Le projet de loi C-12 pourrait servir de pierre angulaire aux politiques en matière d'activité physique au Canada et jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. La Loi sur la condition physique et le sport amateur est la dernière qui ait été adoptée à cet égard, en 1961.

La Coalition pour la vie active appuie pleinement le changement d'optique apparaissant dans le titre du projet de loi, puisqu'il n'est plus question de condition physique, mais plutôt d'activité physique. Selon nous, l'activité physique est un concept beaucoup plus vaste que la condition physique. De plus, la Coalition appuie l'énoncé paraissant dans le préambule du projet de loi, qui précise le rôle de l'activité physique au Canada.

Bien que ce projet de loi énonce une politique en matière d'activité physique, il ne précise pas la façon dont la question va être traitée. Le projet de loi C-12 est dominé par le sport, en particulier l'article 5 qui stipule l'objet et les mesures connexes en matière d'activité physique et de sport.

Bien que les alinéas a) à g) exposent des principes généraux relatifs au sport et à l'activité physique, ce dernier élément n'apparaît nullement dans les neuf derniers alinéas de l'article.

Nous demandons qu'une plus grande place soit faite à l'activité physique dans le projet de loi C-12 grâce aux changements ou amendements suivants.

À l'article 4, il est indiqué que la politique en matière de sport repose sur des valeurs et des principes d'éthique élevés, alors que ce n'est pas le cas de l'article 3 sur la politique en matière d'activité physique. Nous aimerions que cela le soit.

Puisque l'article 5, intitulé Objet et mesures connexes, porte sur deux politiques distinctes, une pour l'activité physique et l'autre pour le sport, il devrait comprendre des énoncés semblables pour les deux.

En particulier, les alinéas h) à p) de l'article 5 portent sur la coordination des initiatives d'encouragement, de promotion et d'exécution du sport. Un bon nombre de ces énoncés pourraient aussi s'appliquer aux activités physiques non sportives.

By way of example, paragraph (*m*) reads “facilitate the participation of under-represented groups in the Canadian sport system.”

Of particular interest to Ms. Arkell on my left, we would respectfully submit that this clause be rewritten to state, “facilitate the participation of under-represented groups in physical activity and the Canadian sport system.”

There are similar statements. The following paragraph (*n*) reads, “encourage provincial and territorial governments to promote and develop sport.” We would argue that an equally explicit statement should be referenced to physical activity so that paragraph (*n*) would be reworded to “encourage provincial and territorial governments to promote and develop physical activity and sport.”

Throughout the document there is reference to the term “Minister.” In clause 2 “minister” is defined as “person or persons.”

However, in the deliberations in your other meetings it is insinuated, if not stated, that this may revert to one minister. This raises the question: In which jurisdiction does physical activity fit within federal politics?

I am not here today as Chair of the Coalition for Active Living to resolve the issue of whether physical activity belongs within Canadian Heritage and the Secretary of State for Amateur Sport or in Health Canada. What I do want to describe to you is how our coalition members perceive the role that we play in Canada.

Physical activity has been identified in both the Speech from the Throne and the federal-provincial territorial ministers of health meeting when they identified a new agenda called “The Healthy Living Agenda.”

Physical activity is also a key element in this committee’s recently released report on the health of Canadians. Specifically, our community is linked to the population health approach to health care that is the subject of Senator Kirby’s report in chapter 7.

We have submitted a foundation document to the Romanow Commission on revising Canada’s Health Act in which we clearly identify the role of physical activity in health promotion and disease prevention. We anxiously await Mr. Romanow’s recommendation regarding the balance of investment in health promotion and disease treatment.

Physical inactivity is one of the major risk factors associated with chronic diseases in this country — the leading cause of death in this country. The Coalition for Active Living has a seat on the board of the Alliance for the Prevention of Chronic Disease.

Par exemple, l’alinéa *m*) se lit comme suit: «faciliter la participation des groupes sous-représentés dans le système sportif canadien».

Nous demandons respectueusement que le libellé de cet article soit modifié pour se lire comme suit: «faciliter la participation des groupes sous-représentés en activité physique et dans le système sportif canadien», ce qui intéresse tout particulièrement Mme Arkell, assise à ma gauche.

Le projet de loi comporte d’autres énoncés semblables. L’alinéa *n*) se lit comme suit: «encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à promouvoir et à développer le sport». Nous pensons qu’un énoncé tout aussi explicite devrait s’appliquer à l’activité physique et que le libellé de l’alinéa *n*) soit modifié comme suit: «encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à promouvoir et à développer l’activité physique et le sport».

Le terme «ministre» paraît dans plusieurs articles du projet de loi. À l’article 2, on définit le terme «ministre» comme étant tout membre du Conseil privé.

Toutefois, dans les délibérations des autres séances du comité, on a insinué, sinon déclaré, que cela pourrait revenir à un ministre. On est alors en droit de se demander de quelle compétence relève l’activité physique au niveau fédéral.

En ma qualité de président de la Coalition pour la vie active, je ne cherche pas aujourd’hui à déterminer si l’activité physique relève de Patrimoine canadien et du secrétaire d’État au sport amateur ou de Santé Canada. Je tiens toutefois à vous décrire la manière dont les membres de la Coalition perçoivent leur rôle au Canada.

L’importance de l’activité physique a été reconnue dans le discours du Trône et lors de la rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé portant sur la mise au point d’un programme relatif au mode de vie sain.

L’activité physique est aussi un élément clé du rapport récemment publié par le comité sur la santé des Canadiens. Plus particulièrement, notre communauté est en faveur d’une approche axée sur la santé de la population, dont il est question au chapitre 7 du rapport du sénateur Kirby.

Nous avons présenté un document de base à la Commission Romanow sur la révision de la Loi canadienne sur la santé dans lequel nous définissons clairement le rôle de l’activité physique pour la promotion de la santé et la prévention des maladies. Nous attendons avec impatience la recommandation de M. Romanow au sujet de l’équilibre des investissements faits pour la promotion de la santé et pour le traitement des maladies.

Au Canada, l’inactivité physique est l’un des principaux facteurs de risque associés aux maladies chroniques — la principale cause de mortalité au pays. La Coalition pour la vie active compte un représentant au sein du conseil d’administration de l’Alliance for the Prevention of Chronic Disease.

Clearly, physical activity is not a sport issue in the same way as it is a Canadian health issue. We have a primary role to play in the health portfolio and specifically within the upstream health promotion side of health care.

Previous presenters from the various sport organizations have articulated their views on physical activity in these hearings. We want to ensure an understanding that physical activity for the majority of Canadians goes well beyond either formal or casual sport. This bill and the resources that eventually support it must be inclusive of Canadians who hike in parks, who are members of active school communities and who ride a bicycle to and from work.

Although our community recognizes our primary role in health promotion, the fact remains that physical activity crosses into other ministerial jurisdictions. If the definition in clause 2 pertaining to “minister” is to be interpreted as one minister, this may simplify responsibilities and accountability; however, it does not take into account the cross-sectoral nature of promoting and developing physical activity in Canada. We, however, leave the issue of jurisdiction for you to determine.

In conclusion, our coalition members urge you to raise the profile of physical activity in Bill C-12 in light of the significant health problems associated with physical inactivity in Canada.

If Bill C-12 is the legislation that will model what other jurisdictions and other levels of government will develop with regard to physical activity, then care must be taken to ensure that the policy statements in Bill C-12 are clearly articulated.

I want to thank you on behalf of the Coalition for Active Living for this opportunity to share our views. We will be delighted to field any questions that the senators may have.

**The Chairman:** I could not agree more. I participate in a lot of physical activity — gardening and walking — but I never considered those as a sport. I think people in this country think of sport as sport. They think of it as hockey, soccer and so on. I must say that when I listened to your presentation, it mirrored some of the concerns that I had when I was reading through the bill. It seems to start off and then it falls off the table. I very much appreciate your presentation.

[Translation]

**Senator Gauthier:** The bill is entitled “An Act to promote physical activity and sport.” The first objective is clear, namely physical activity and the need for Canadians to become more physically active.

[English]

You said the bill falls short on how to achieve the objectives. Where do you get that idea that the bill falls short? The title is clear.

Il semble évident que la question de l'activité physique relève plus de la santé que du sport. Nous avons un rôle essentiel à jouer en matière de santé, notamment dans le domaine de la promotion de la santé.

Au cours des audiences, les représentants de divers organismes de sport vous ont présenté leurs points de vue sur l'activité physique. Nous voulons que tous comprennent bien que pour la majorité des Canadiens, l'activité physique signifie bien plus que la pratique régulière ou occasionnelle d'un sport. Ce projet de loi et les ressources qui vont éventuellement l'appuyer doivent englober les Canadiens qui font de la randonnée dans les parcs, qui sont membres de communautés scolaires actives et qui se rendent au travail à bicyclette.

Bien que notre communauté reconnaisse le rôle primordial qu'elle joue en matière de promotion de la santé, il reste que l'activité physique est un domaine qui touche d'autres ministères. Le fait d'interpréter la définition du terme «ministre» qui paraît à l'article 2 comme s'il ne s'agissait que d'un seul ministre, simplifie les responsabilités et l'obligation de rendre compte, sans toutefois prendre en considération la nature intersectorielle de la promotion et du développement de l'activité physique au Canada. Nous vous laissons toutefois le soin de régler cette question de compétence.

En conclusion, les membres de notre coalition vous encouragent fortement à faire une plus grande place à l'activité physique dans le projet de loi C-12 à la lumière des problèmes importants de santé reliés à l'inactivité physique au Canada.

Si le projet de loi C-12 est ce qui va modeler les politiques d'autres ministères et ordres de gouvernement en matière d'activité physique, il faut veiller à la clarté des exposés de principes qu'on y retrouve.

Je tiens à vous remercier au nom de la Coalition pour la vie active de nous avoir permis d'exposer notre point de vue. Nous serons ravis de répondre aux questions des sénateurs.

**La vice-présidente:** Je suis entièrement d'accord avec vous. J'ai beaucoup d'activités physiques, par exemple le jardinage et la marche à pied, mais je n'ai jamais considéré ces activités comme étant du sport. Je crois que pour les Canadiens, le sport équivaut à des activités sportives, comme le hockey et le soccer par exemple. Je dois dire qu'en écoutant votre exposé, je me suis rendu compte qu'il reflétait certains des points de préoccupation qui me sont apparus à la lecture du projet de loi. Au début, tout semble bien aller, puis, tout se gâche. Votre exposé m'a beaucoup intéressée.

[Français]

**Le sénateur Gauthier:** Le titre du projet de loi est: Loi favorisant l'activité physique et le sport. Votre message est clair dans votre premier énoncé, «activité physique», à savoir la nécessité pour les Canadiens et Canadiennes d'être plus actifs physiquement.

[Traduction]

Vous dites que le projet de loi ne précise pas la manière d'atteindre les objectifs. Pourquoi le pensez-vous? Le titre est clair.



**Mr. Bell:** Yes, that is very clear, but in examining clause 5, which identifies very specific policy statements with regard to physical activity and sport, you see items (a) through (g) comprise equal statements for physical activity and sport, and we are delighted with that.

However, we have some concern with item (f) in that we think the statement should finish after “coordinate federal initiatives relating to the encouragement, promotion and development of physical activity and sport,” because the listing that occurs subsequent to “sport” only references sport.

I would refer you to the last nine items — paragraphs (h) down through item (p). We applaud the sport community for securing a position in this bill with those items, because they specifically state “sport.” Our concern — and where we feel this act falls short with physical activity — is in clause 5 and many of the statements in paragraphs (h) through (p) that should be stated for physical activity. That is the shortcoming.

**Senator Gauthier:** You have made your point very clearly with me.

**Senator Léger:** I applaud your contribution. I feel it is a very important contribution. You have made specific references. We must raise the profile, as you have said. We have received a very important contribution today.

**The Deputy Chairman:** When we deal with the issue of physical activity — and perhaps this is a communications problem for an organization like yours — we are dealing with obesity in children and inactivity in children, playing video games instead of being outside, how can you communicate to them? One of the problems is that they think they have to get out and participate in sports in order to be physically active. How do you communicate to them that there are other ways of being physically active and not actually participate in some type of organized sport?

**Mr. Bell:** Perhaps could I start with an answer, and my colleagues may be able to add some more substance to the answer. How do we communicate that to children? There are a number of ways to do that.

There has been the recent publication and delivery of the physical activity guide through Health Canada, which is a prescription for activity for children that identifies avenues for activity to meet the daily minimum requirements required to live a healthy life.

Certainly there is the role that physical education programs play within our school system. I realize, of course, that this is not a federal matter, but we perceive the leadership in promoting physical activity as a federal matter. The messages that children receive within our physical education programs should be providing a much broader avenue of choice than simply sport.

Getting to and from schools through our active school bus and the Go for Green organization, which is a transportation issue, is another way to promote activity within the school-age population.

**M. Bell:** Oui, le titre est très clair et l'article 5 comprend des exposés de principes très précis en ce qui concerne l'activité physique et le sport; en effet, les alinéas a) à g) comportent des exposés équivalents pour l'activité physique et le sport, ce dont nous sommes ravis.

Toutefois, l'alinéa f) nous pose un problème puisque, selon nous, il devrait se terminer après la phrase: «coordonner les initiatives fédérales visant à favoriser, promouvoir et développer l'activité physique et le sport», car la liste qui suit ne s'applique qu'au sport.

Je vous demande aussi d'examiner les neuf derniers alinéas, soit les alinéas h) à p). Nous applaudissons les efforts de la communauté sportive qui a réussi à faire valoir ses intérêts dans le projet de loi grâce à ces neuf alinéas, qui ne s'appliquent qu'au sport. Ce qui nous inquiète, et ce qui nous fait dire que le projet de loi ne fait pas une place assez grande à l'activité physique, c'est que dans l'article 5 et dans les alinéas h) à p), bon nombre des exposés applicables au sport devraient aussi s'appliquer à l'activité physique. C'est cette lacune que nous tenons à souligner.

**Le sénateur Gauthier:** Vous m'avez très bien fait comprendre votre point de vue.

**Le sénateur Léger:** Je vous félicite pour votre contribution, qui, selon moi, est très importante. Vous avez soulevé des points très précis. Comme vous le dites, nous devons faire une plus grande place à l'activité physique. Votre contribution est très importante.

**La vice-présidente:** Lorsque nous parlons d'activité physique, et peut-être s'agit-il d'un problème de communication pour un organisme comme le vôtre, nous parlons d'obésité et d'inactivité physique chez les enfants, qui préfèrent jouer à des jeux vidéo plutôt qu'à l'extérieur. Comment peut-on sensibiliser ces enfants? Un des problèmes, c'est qu'ils croient qu'ils doivent sortir de la maison et participer à un sport organisé pour être physiquement actifs. Comment leur faire comprendre qu'il existe d'autres façons de l'être?

**M. Bell:** Je pourrais commencer par répondre à la question, avant de céder la parole à mes collègues. Comment le faire comprendre aux enfants? Il y a plusieurs façons de le faire.

Santé Canada a récemment publié et distribué un guide de l'activité physique, qui est en fait une ordonnance d'activité physique pour les enfants et qui énumère les activités permettant de répondre aux exigences quotidiennes minimales requises pour avoir un mode de vie sain.

Évidemment, le rôle joué par les programmes d'activité physique dans notre système scolaire est important. Bien entendu, je me rends compte que cette question ne relève pas du gouvernement fédéral, mais nous considérons que le leadership visant à promouvoir l'activité physique revient au fédéral. Les programmes d'éducation physique devraient suggérer aux enfants des activités beaucoup plus variées que simplement le sport.

Une autre façon de favoriser l'activité dans la population d'âge scolaire consiste à promouvoir les formules de transport scolaire de nos autobus interactifs et de l'organisme Go for Green.

Just getting out and playing as young children in community facilities and having access to those facilities — particularly for the poor of Canada — becomes a critical issue for parks and recreation access, which again is a part of our coalition story.

**Ms. Jane Arkell, Executive Director, Active Living Alliance for Canadians with a Disability, Coalition for Active Living:** I would like to concur that the community and the school are very important in creating a supportive environment whereby a child has success with physical activity. This is particularly important for the population that I represent, Canadians with disabilities. If there is not success and it is not a welcoming environment, it will not happen any further up the line, so there will be no sport development. Certainly schools and communities are key.

**Mr. Guy Tanguay, Executive Director, The Canadian Association for Health, Physical Education, Recreation and Dance, Coalition for Active Living:** What is important is that we are bringing forward a concept of “physical literacy.” Physical literacy is essential for the kids to be able to develop properly and holistically as well as being able to become Canadian champions in future sport endeavours.

**The Deputy Chairman:** I just worry that many young people feel they are not skilled enough, and sport gets put in a very defined box, and therefore they think that is not for them.

**Senator Callbeck:** I agree with the other senators who have indicated that you have made your point extremely well. I think recently you made a presentation somewhere where you listed 10 recommendations for a new physical activity strategy.

Does this legislation, as it stands, restrict or constrain any of those recommendations? I have not seen them, so I do not know what they are. I would like to have your comment.

**Mr. Bell:** The recommendations that I believe you are referring to, Senator Callbeck, were part of the brief that we submitted to the Standing Senate Committee on National Finance as a rationalization for the financial request that we were making. The substance of those ten items comes from our six-point action plan from the coalition that was derived from our national consultations.

These are in the brief that we have submitted to you. I will provide a quick summary. There is an item referring to physical activity within the school setting. There are items that relate to community access, or access to community facilities, to transportation issues, to a national communications strategy.

We do not see necessarily the general statements precluding that action plan to go forward. Again, I would like to reiterate, if by omission this bill does not specify in the policy statements specific statements with regard to physical activity, it opens the door for physical activity to not assume an equal footing with sport.

Le simple fait que les jeunes enfants puissent sortir et jouer dans des installations locales et qu'ils y aient accès, je pense particulièrement aux gens les plus pauvres du Canada, devient un enjeu crucial de l'accès aux parcs et aux aires de récréation. C'est un autre enjeu qui fait partie de l'histoire de notre coalition.

**Mme Jane Arkell, directrice administrative, Alliance de vie active pour les Canadiens/Canadiennes ayant un handicap, Coalition pour la vie active:** Je crois aussi que l'infrastructure locale et les écoles jouent un rôle de premier plan pour motiver les enfants à faire de l'activité physique. C'est particulièrement important pour la population que je représente, soit les Canadiens et les Canadiennes ayant un handicap. Si on ne réussit pas à favoriser l'activité physique et que le milieu ne l'encourage pas, ce ne sera pas différent plus tard et le sport ne se développera pas. Il ne fait aucun doute que les écoles et les collectivités locales sont très importantes.

**M. Guy Tanguay, directeur général, Association canadienne pour la santé, l'éducation physique, le loisir et la danse, Coalition pour la vie active:** Il est important d'introduire le concept de la «culture physique». La culture physique est essentielle pour que les enfants se développent pleinement et holistiquement et qu'ils puissent devenir des champions canadiens dans de futurs événements sportifs.

**La vice-présidente:** Je crains seulement que beaucoup de jeunes aient l'impression de ne pas avoir assez de talent, qu'ils placent le sport dans une petite boîte très définie et qu'ils croient que ce n'est pas pour eux.

**Le sénateur Callbeck:** Je suis d'accord avec les autres sénateurs qui ont indiqué que vous avez extrêmement bien fait valoir votre point. Je crois que vous avez fait une présentation récemment quelque part, où vous avez donné une liste de dix recommandations en vue d'une nouvelle stratégie pour la pratique de l'activité physique.

Dans sa forme actuelle, ce projet de loi restreint-il l'une ou l'autre de ces recommandations? Je ne les ai pas vues, je ne les connais donc pas, mais j'aimerais entendre votre commentaire.

**M. Bell:** Les recommandations dont vous parlez, sénateur Callbeck, sont probablement celles qui figuraient dans le mémoire que nous avons soumis au Comité sénatorial permanent des finances nationales pour obtenir des ressources financières. Ces dix recommandations découlent des six points autour desquels s'articule le plan d'action de la Coalition, qui a préalablement fait l'objet de consultations nationales.

Elles paraissent dans le mémoire que nous vous avons remis. Je vais vous les résumer rapidement. L'une des recommandations porte sur l'activité physique dans la structure de l'école. D'autres portent sur l'accès à la collectivité ou à ses installations, sur le transport et une stratégie nationale de communications.

Nous ne voyons pas nécessairement les énoncés généraux précédant ce plan d'action se concrétiser. Encore une fois, j'aimerais réitérer que si le projet de loi omet d'inclure dans ses énoncés de politique des directives portant directement sur l'activité physique, on s'expose à ce que l'activité physique ne soit pas sur un pied d'égalité avec le sport.

**Senator Gauthier:** I am intrigued. I looked up the membership of your coalition and found no one from Quebec. Do you not have members from Quebec or from the Maritimes?

[Translation]

**Mr. Tanguay:** Some of these associations are national in scope. Each has networks within the provinces. Take, for instance, Parks and Recs. It is affiliated with each province, just like the other associations listed.

**Senator Gauthier:** Of all the municipalities listed, not one is in Quebec. Is this merely coincidental?

**Mr. Tanguay:** No. Different associations at various levels are grouped together. The coalition may represent national associations, just as it may represent individuals or provincial associations. The national association, as you can see, has affiliates in each province and territory.

**Senator Gauthier:** Do you receive your funding from Health Canada?

**Mr. Tanguay:** Yes.

[English]

**The Deputy Chairman:** Do you have another comment, Mr. Bell?

**Mr. de Pencier:** Not in relation to that, but before we close I would like to make another comment.

**Senator Gauthier:** Mr. Bell, do you support Bill C-12?

**Mr. Bell:** In its current form, I support it in part.

**Senator Gauthier:** Yes or no?

**Mr. Bell:** In the current form, partially; with my suggested amendments, totally.

**The Deputy Chairman:** Mr. Bell, please proceed with a final statement.

**Mr. Bell:** We received word late Friday afternoon of this opportunity to present to the committee. We extend the invitation to the Senate committee that, if input is required in rewording clause 5, to which I have alluded, the coalition would be happy to participate in those discussions.

**The Deputy Chairman:** On behalf of the committee, I thank you for appearing.

The committee adjourned.

**Le sénateur Gauthier:** Je m'interroge. Je regarde la liste des membres de votre coalition et n'en trouve aucun qui vienne du Québec. Avez-vous des membres au Québec ou dans les Maritimes?

[Français]

**M. Tanguay:** Vous avez des associations de calibre national. Chacune de ces associations a des réseaux dans les provinces. Prenez l'association, par exemple, Parks and Recs. Elle est affiliée avec chacune des provinces comme n'importe quelle association que vous voyez devant vous.

**Le sénateur Gauthier:** Il y a des municipalités dans votre liste, mais aucune n'est du Québec. Est-ce un accident de parcours?

**M. Tanguay:** Non. Différents niveaux d'associations sont regroupés. La coalition peut avoir des associations de calibre national, comme elle peut avoir des individus ou des associations provinciales. Si vous regardez l'association nationale, elle a des ramifications dans chacune des provinces et dans chacun des territoires.

**Le sénateur Gauthier:** Votre financement vient de Santé Canada?

**M. Tanguay:** Oui.

[Traduction]

**La vice-présidente:** Avez-vous un autre commentaire à formuler, monsieur Bell?

**M. de Pencier:** Pas en relation à cela, mais avant de terminer, j'aimerais faire un autre commentaire.

**Le sénateur Gauthier:** Monsieur Bell, êtes-vous en faveur du projet de loi C-12?

**M. Bell:** Dans sa forme actuelle, je n'y suis favorable qu'en partie.

**Le sénateur Gauthier:** Oui ou non?

**M. Bell:** Dans sa forme actuelle, partiellement; amélioré des modifications que je propose, totalement.

**La vice-présidente:** Monsieur Bell, je vous prierais de conclure.

**M. Bell:** Nous avons été avisés vendredi après-midi dernier de cette occasion de comparaître devant votre comité. Nous tenons à préciser au comité sénatorial que s'il a besoin d'aide pour reformuler l'article 5, dont nous avons parlé, la Coalition sera très heureuse de participer à ses discussions.

**La vice-présidente:** Au nom du comité, je vous remercie d'avoir comparu devant nous.

La séance est levée.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Communication Canada – Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

---

WITNESSES

*From the Office of the Commissioner of Official Languages:*

Dyane Adam, Commissioner of Official Languages.  
Johane Tremblay, General Counsel, Director, Legal Services.  
Gilbert Langelier, Director, Special Investigations, Investigation  
Branch.

*From ADRsportRED:*

Benoît Girardin, Executive Director.  
Joseph de Pencier, Member of the Steering Committee.

*From the Coalition for Active Living:*

Rick Bell, Chair.  
Guy Tanguay, Coalition Board Member.  
Jane Arkell.

TÉMOINS

*Du Bureau du Commissariat aux langues officielles:*

Dyane Adam, commissaire aux langues officielles.  
Johane Tremblay, avocate générale, Directrice, Services juridiques.  
Gilbert Langelier, directeur, Enquêtes spéciale, Direction générale  
des enquêtes.

*De ARDsportRED:*

Benoît Girardin, directeur exécutif.  
Joseph de Pencier, membre du comité directeur.

*De la Coalition pour la vie active:*

Rick Bell, président.  
Guy Tanguay, membre de la Coalition.  
Jane Arkell.